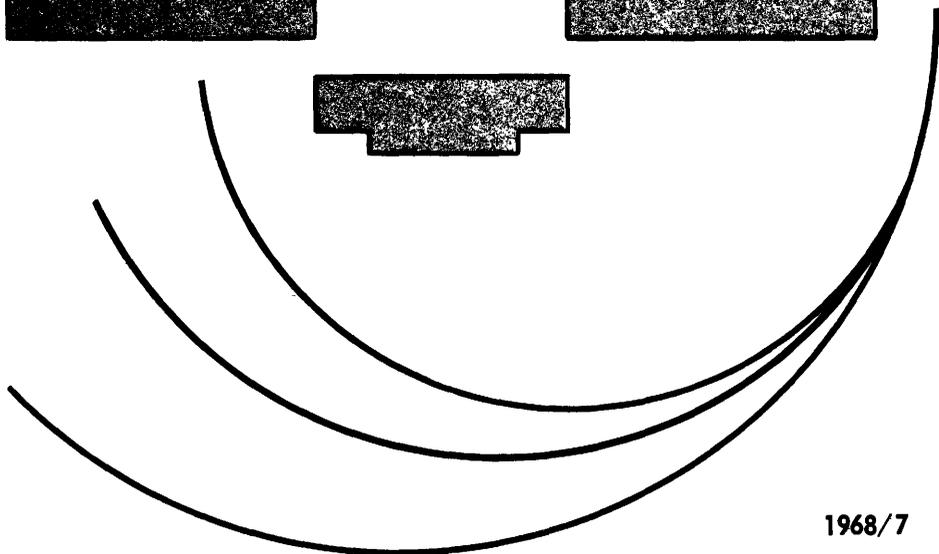


parlement européen

informations



S O M M A I R E

	<u>Page</u>
Positions	1
I. Session extraordinaire	5
II. Session de novembre	14
III. Activités des commissions parlementaires	39
IV. Autres informations	51

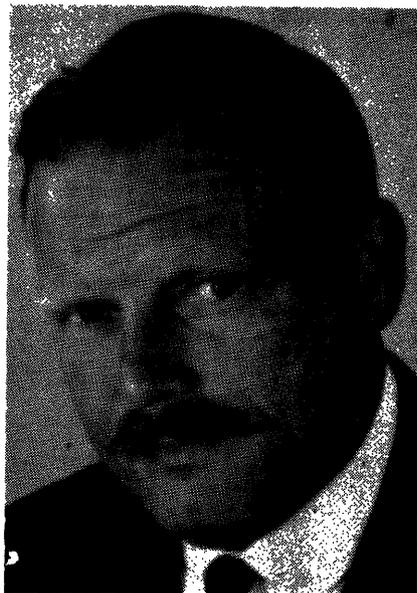
Secrétariat général du Parlement européen
Publication de la direction générale de la documentation
parlementaire et de l'information

Tél. 477.11

Luxembourg

**POSITIONS
PERSPECTIVES DES COM-
MUNAUTÉS APRES LE
1er JUILLET 1968**

**par M. Cornélis BERKHOUWER,
Vice-président du Parlement européen**



Au milieu des tempêtes de l'année en cours, où les récentes fièvres monétaires ont apporté la preuve supplémentaire que l'Europe doit s'intégrer rapidement pour être forte, il n'est pas facile d'entrevoir les perspectives des Communautés.

Le Bulletin "Parlement européen-Informations" me fait l'honneur de m'interroger sur ces perspectives que je voudrais appeler prospectives, parce que je veux être un optimiste impénitent, comme nous l'a recommandé, à la tribune de Strasbourg, mon ami le président Jean Rey.

Le Parlement européen a eu le privilège d'entendre un exposé complet de ce vaste problème par M. Medici, ministre des affaires étrangères d'Italie, et président en exercice du Conseil des ministres, auquel on doit se référer si l'on veut entrevoir les perspectives de la Communauté après le 1er juillet 1968.

Si d'autres institutions manquent à leur tâche, ce n'est pas le cas du Parlement européen. Je l'ai dit maintes fois déjà : l'avenir que se prépare le Parlement européen ne dépend que de nous. Dans ce domaine, nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes.

Je sais particulièrement gré à M. Medici de ce qu'il a dit dans la deuxième partie de son exposé, celle où il avait les coudées franches.

On nous permettra, après cette étude, de penser à la tradition italienne de l'époque des Sforza, des Einaudi et des Gaétano Martino. N'oublions pas que ce furent les Médicis de Florence, qui au Moyen-Age, furent les premiers à doter l'Europe d'une monnaie dont la valeur devait déborder le cadre de leur ville : le florin. Ce n'est pas l'ironie d'un Néerlandais, passionnément européen, qui inspire cette remarque, mais l'espérance. Je viens de lire le "Bouddha vivant" de Paul Morand, qui a récemment été élu à l'Académie française. Quand je cite le "Bouddha vivant", je ne vise personne, même pas qui vous croyez savoir, je ne fais que citer l'auteur. On peut lire dans ce roman :

"Le Bouddha vivant est arrivé juste à temps pour voir porter enterre la monnaie-or et son fils aîné le sens moral".

Pour nous libéraux européens, le sens moral n'est pas le fils aîné de la monnaie-or, du moins pas en ce qui concerne l'Europe. Pour nous le sens moral de l'Europe est une Europe équilibrée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Il y a d'autres perspectives.

Nous avons tous lu, dans le "Monde", l'expression : "dans le même bateau", empruntée à M. Strauss, qui a en effet, déclaré à Bonn, lors de la dramatique conférence monétaire : "Nous nous trouvons dans le même bateau". Toute crise a son utilité pour l'Europe. La présente crise monétaire nous fait reprendre conscience que, comme le dit si bien le journal français, nous nous retrouvons dans le même bateau. Il ne s'agit pas seulement de notre petit groupe des Six, mais aussi des Anglo-Saxons. Ils sont, eux aussi, dans le même bateau, à preuve le message que le président Johnson a adressé au chef de l'Etat français et auquel celui-ci a immédiatement répondu avec chaleur. De même qu'un jour les soldats américains se sont écriés : "La Fayette, here we come", c'est à présent le président Johnson qui dit au général de Gaulle : " Monsieur de Gaulle, here we come. "

Cet échange de messages permet de bien augurer de l'avenir des relations atlantiques; nous, Européens, ne pouvons, en effet, fournir seuls l'équipage du navire.

Le monde occidental, ou du moins l'Europe occidentale, connaît une crise monétaire, due à la multiplicité des monnaies.

Lors de ses débats, le Parlement européen a conclu à propos de questions sociales :

"à marché du travail unique, législation sociale unique".

Nous devons enchaîner, à marché unique, bientôt monnaie unique ! Les Américains ont le dollar, les Russes le rouble, qui a cours de l'Elbe à Vladivostok. Et nous, qu'avons-nous ? Nous n'avons pas de roubles, mais des troubles, et ces troubles, nous les devons à notre impuissance à nous doter d'une monnaie commune.

Certains observateurs, tant de l'intérieur que de l'extérieur de la Communauté, ont estimé que le résultat politique des conférences de Bâle et de Bonn se résume en un glissement certain du centre de gravité politique de l'ouest vers l'est.

L'Europe dont nous faisons notre idée n'est pas une Europe composée de centres de gravité plus ou moins importants, mais une Europe équilibrée où tous les Européens se sentent chez eux.

Cela ne nous empêche pas d'être conscients de tout ce qui reste à faire et des perspectives d'avenir. Celles-ci n'apparaissent pas partout avec la même netteté. Que l'on songe seulement aux événements récents, d'hier et d'avant-hier, et à ce qui se produira peut-être demain ou après-demain. Avec la crise monétaire française on vient de renforcer les contrôles douaniers à l'intérieur de la CEE. Pauvre Europe ! Pauvres voyageurs ! Tristes douaniers ! Ils contrôlent jusqu'au contenu de nos portefeuilles. La rigueur douanière ne provient pas des mesures récentes. On pourrait croire qu'ici, comme en Afrique, le tam-tam transmet un message que les initiés peuvent comprendre sans qu'il soit besoin d'un autre signe. On pourrait croire que MM. les douaniers européens se sont communiqués, par tam-tam, un message par lequel ils convenaient tacitement de montrer qu'ils existaient toujours et que le marché commun des Six, lui, n'existait pas.

Nous devons travailler à la réalisation de la libre circulation des personnes et des marchandises. Pour l'instant, à vrai dire, nous n'avons encore qu'une union tarifaire, mais pas une union douanière. A nos

frontières, les douaniers se dressent toujours avec leurs galons et leur importance. Il n'existe encore qu'un tarif douanier commun. Mais entre les pays de la Communauté eux-mêmes, une foule de restrictions restent en vigueur auxquelles viennent s'en ajouter d'autres. Nous avons donc encore une tâche à remplir dans ce domaine, même dans le cadre du "monologue" de M. Debré (les neuf points). Je dois dire que tous ces plans - Plan Benelux, Plan Brandt, Plan Harmel, Plan Debré - donnent un peu le vertige. Nous souhaitons que, de tous ces plans, on retienne non les aspects négatifs, mais l'apport positif; nous y incluons aussi le "monologue" de M. Debré, car tout comme les autres, il contient des éléments positifs.

Ne serait-il pas possible, avec un peu d'imagination et de fantaisie, de faire faire à l'Europe un bond réel en avant ? C'est là l'idéal que nous devons poursuivre en ce moment.

L'année 1969 sera lourde d'événements en ce qui concerne les associations, en général dans les pays du bassin méditerranéen. La Mer Méditerranée fut un jour le Mare Nostrum de l'empire romain. La situation a quelque peu changé depuis lors. Point n'est besoin que je précise quelle couleur lui donne une pénétration récente, ni combien ce phénomène préoccupe certains pays et certains peuples qui la bordent.

On a déjà fait remarquer combien l'Europe s'était tenue à l'écart des événements de l'année dernière. Comme Européens, nous avons été absents de la crise du Proche-Orient. Réunis à Rome, nous avons pris soin de ne rien dire. Au moment où la guerre a éclaté, nous discussions à Bruxelles des betteraves sucrières.

De même, nous n'avons guère su faire preuve d'unité de pensée et d'action à l'égard des événements de Prague. Tout commentaire serait superflu.

Lumières et ombres se succèdent dans ce propos que j'ai voulu écrire de mon mieux, dans la langue de Descartes, qui a habité il y a trois siècles près de chez moi, en Hollande. J'espère que les lecteurs ne m'en voudront pas d'évoquer pour conclure, une telle référence. Les responsables de la construction européenne devraient s'inspirer plus souvent du "Discours de la Méthode".



I. SESSION EXTRAORDINAIRE

Le Parlement européen a tenu une session extraordinaire, à Luxembourg, les 24 et 25 octobre, afin de se prononcer en temps utile sur plusieurs propositions de la Commission des Communautés européennes. C'est ainsi qu'il a approuvé une proposition de règlement définissant la politique commune à appliquer dans le secteur de la pêche et s'est prononcé sur les prix du porc et de l'huile d'olive. Enfin, le Parlement a donné un avis favorable à une proposition de règlement relatif au concours du FEOGA, section orientation, pour l'année 1969.

Politique commune dans le secteur de la pêche (24 octobre)

A la suite du renvoi en commission décidé au cours de la séance du 2 octobre, le Parlement s'est saisi à nouveau du rapport (doc. 133) de M. Kriedemann (soc. all.) fait au nom de la commission de l'agriculture sur trois propositions de règlements relatives à :

1. l'établissement d'une politique commune des structures dans le secteur de la pêche;
2. l'organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche;
3. la suspension des droits du tarif douanier commun applicable à certains poissons.

Le rapporteur rappelle que le Parlement s'est déjà prononcé dans une résolution sur les principes de base pour une politique commune dans le secteur de la pêche (voir PE. Informations, 1968/1, p. 28) et souligne que les propositions de règlements se basent sur l'avis détaillé émis par le Parlement à cette occasion. Etant donné le peu de temps dont on dispose encore jusqu'à la fin de la période transitoire, la commission de l'agriculture demande à la Commission européenne de réduire les délais nécessaires à la mise en oeuvre de ces règlements. Le rapporteur déplore que la Commission européenne ait proposé une fois de plus, la création de comités composés de fonctionnaires nationaux et pense qu'une telle institutionalisation de l'influence des points de vue nationaux ne peut contribuer à renforcer la Communauté face aux fluctuations des intérêts particuliers. D'autre part, dans la mesure où le Conseil se saisit de questions techniques dont il

considère qu'elles ont un contenu politique essentiel, le Parlement insiste pour participer à l'élaboration de ces décisions.

En ce qui concerne la proposition de règlement portant établissement d'une politique commune des structures dans le secteur de la pêche, la commission de l'agriculture estime que la Commission européenne n'a pas suffisamment tenu compte de la nécessité de lutter efficacement contre le danger du maintien de certains avantages concurrentiels créés artificiellement. En effet, elle ne parle pas d'une coordination des politiques nationales des structures et n'exprime jamais l'idée que dans le marché commun doit être réalisée une politique commune des structures orientée vers des objectifs communs. Pour la commission de l'agriculture, la seule coordination n'est suffisante que pour une période transitoire. Aussi propose-t-elle de compléter en conséquence la proposition de la Commission européenne. D'autre part, la commission de l'agriculture demande l'élaboration de critères servant d'orientation aux mesures d'amélioration des structures. Ces critères devraient être respectés par tous les Etats membres, même lorsque ces mesures sont financées par les budgets nationaux. La proposition de règlement portant organisation commune du marché des produits de la pêche s'inspire, pour l'essentiel, de l'organisation de marché déjà instituée pour les fruits et légumes, ce qui apparaît justifié à la commission de l'agriculture, car l'on peut établir des parallèles certains entre ces produits et ceux de la pêche. Elle estime nécessaire de fixer dans le règlement même une date pour la définition des normes et des règles générales, afin d'arriver au plus vite à un marché commun capable de fonctionner et afin de pouvoir appliquer au plus vite les mesures prévues pour la stabilisation des marchés et des prix. Pour la commission, les organisations de producteurs devraient jouer un rôle important dans l'organisation du marché. C'est pourquoi, elle déplore que le Conseil n'ait pas encore arrêté une réglementation générale sur le statut juridique et les tâches de ces groupements. Afin que les mesures visant à stabiliser les marchés et les prix et à garantir un revenu minimum grâce à des interventions ne dépendant pas de l'appréciation des gouvernements, la commission de l'agriculture propose de rendre obligatoires les mesures facultatives prévues dans la proposition de règlement. Les instruments prévus pour le régime des échanges avec les pays tiers semblent suffisants à la commission de l'agriculture : fixation annuelle de prix de référence; fixation régulière des prix d'entrée et éventuellement prélèvement (taxe compensatoire); prix plancher pour les produits congelés et les conserves; éventuellement, également, suspension partielle ou totale du trafic de perfectionnement actif et application de mesures appropriées, et, dans les cas limites, mesures prises par les Etats membres.

En ce qui concerne la proposition de règlement concernant la suspension des droits de douane sur la morue salée et séchée, la commission de l'agriculture se félicite de ce qu'il ait été tenu compte des intérêts des entreprises de transformation et des consommateurs.

M. Baas (lib. néerl.), rédacteur de l'avis de la commission des relations économiques extérieures, s'est prononcé en faveur du système de contingentement, de préférence aux mesures prévues par la Commission européenne dans les échanges avec les pays tiers. Cet instrument de politique commerciale est à même, en des circonstances déterminées, de rendre d'excellents services. D'autre part, la commission des relations économiques extérieures, doute que les dispositions du règlement prévues pour les cas de crise puissent se concilier avec les conceptions générales dont s'inspirent notamment les règles du GATT.

De son côté, la commission des affaires sociales et de la santé publique, dans son avis rédigé par M. van der Ploeg (dém. chr. néerl.) s'est préoccupé des aspects sociaux de la politique des structures dans le secteur de la pêche. Dans un amendement présenté par M. Müller (dém. chr. all.), président de la commission des affaires sociales, et adopté par l'Assemblée, il est demandé que les mesures de restriction s'accompagnent toujours de mesures sociales qui tiennent compte des intérêts de la population et des régions pour lesquelles la pêche constitue une activité d'une importance économique vitale.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Sabatini (it.) approuve les orientations des règlements qui permettront de réaliser progressivement la continuité de la production et d'obtenir l'approbation des intéressés.

M. Vredeling (néerl.), au nom du groupe socialiste, demande une véritable politique commune des structures et non une simple politique coordonnée et s'inquiète de la place des programmes communautaires dans le secteur de la pêche. M. Bading (all.) parlant également au nom du groupe socialiste, déclare que son groupe votera contre le règlement n° 2 portant organisation commune du marché dans le secteur de la pêche tel qu'il est proposé par la commission de l'agriculture. Il s'élève notamment contre les mécanismes envisagés en matière d'interventions, les mesures en cas de crise, les aides. Tout comme M. Mauk (lib. all.), il refuse une organisation de marché avec des interventions payées sur des fonds publics. Au nom du groupe de l'union démocratique européenne, M. Estève (fr.) approuve, dans l'ensemble les propositions de règlement. En raison, des obli-

gations contractées au GATT, il ne pouvait être mieux fait que ce qui a été fait. La seule protection possible est le tarif douanier commun. Toutefois, il regrette que les organisations de producteurs ne soient que facultatives et souhaite qu'une réglementation sur leur statut juridique soit rapidement édictée. Enfin, le groupe se prononce contre le règlement n° 3 qui suspend le tarif douanier commun pour la morue. Une telle mesure portera préjudice aux armateurs et surtout aux marins-pêcheurs. Un amendement présenté par M. Estève et demandant le maintien du tarif douanier commun a été rejeté par l'Assemblée.

Dans sa réponse aux différents orateurs, M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, s'est prononcé contre une politique commune des structures. La Commission est pour une large décentralisation permettant de laisser aux Etats membres une liberté plus grande dans la recherche des moyens. Il s'agit de fixer des objectifs et critères communs pouvant être utilisés par les Etats membres et être respectés dans les politiques nationales des structures.

M. Mansholt estime que le système du contingentement est complètement périmé, rigide, mauvais et invite aux malversations. Pour la morue, l'orateur souligne que le problème a été définitivement réglé au GATT, au cours des dernières négociations. Il existe un contingent tarifaire à droit nul et il est impossible de changer cet état de chose. Dans le domaine social, M. Mansholt estime que les propositions de la Commission européenne répondent aux préoccupations de la commission des affaires sociales.

Plusieurs amendements présentés par M. Triboulet (fr.), président du groupe de l'union démocratique européenne, au nom de son groupe, et tendant notamment à renforcer la protection de la pêche dans la Communauté et à favoriser les organisations de producteurs, ont été retirés, leur auteur ayant reçu des explications satisfaisantes de la part de la Commission européenne. D'autres amendements portant sur les questions de structure, les normes sanitaires et les problèmes de la pêche ont été adoptés. Ainsi amendée, la résolution a été approuvée par le Parlement ainsi que les modifications aux règlements proposées par la commission de l'agriculture.

Prix de base et qualité type pour le porc abattu (24-25 octobre). Sur rapport (doc. 148) de M. Richarts (dém.chr.all.), fait au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen a approuvé la proposition de règlement fixant le prix de base du porc et la qualité type pour le porc abattu pour la période du 1er novembre 1968 au 31 octobre 1969 au

même niveau que pour la campagne précédente. La commission de l'agriculture avait proposé que le prix du porc ne soit fixé que jusqu'au 31 juillet, compte tenu du fait qu'à cette date le nouveau prix des céréales devrait être fixé et qu'une liaison étroite existe entre ces prix. M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne a souligné qu'en cas de modification du prix des céréales, l'application automatique d'un coefficient permet de modifier aussi le prix du porc. Ayant obtenu cette assurance, le rapporteur a retiré la proposition de la commission de l'agriculture et est revenu au texte de la Commission européenne. M. Mansholt, à ce propos, a déclaré qu'il ne croyait pas que le prix des céréales serait augmenté l'année prochaine. Le Parlement a demandé à la Commission européenne de suivre attentivement l'évolution des prix de marché et des coûts de production de la viande de porc et, le cas échéant, de proposer des mesures appropriées.

Le Parlement a invité d'autre part, la Commission européenne à accorder une attention spéciale aux importations des pays à commerce d'Etat et principalement au commerce de transit entre l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest. Du fait que le transit entre les deux Allemagne est considéré comme trafic intérieur allemand, a déclaré M. Vredeling (soc. néerl.) il est possible d'importer dans la Communauté de la viande porcine originaire des pays de l'Est, en exemption de prélèvement et de toute restriction. On en arrive ainsi à faire subventionner le régime de M. Ulbricht par cinq Etats membres de la Communauté.

M. Blondelle (fr.), au nom du groupe libéral a profité de cette occasion pour dénoncer le climat général présidant à la mise en application de la politique agricole commune. Le manque de cohérence dans les décisions ainsi que les contradictions contribuent à créer un climat d'incertitude. Tout apparaît provisoire au monde agricole qui ne peut plus travailler sérieusement. Pour M. Blondelle, le point de départ de cette situation ce sont les déclarations faites par M. Mansholt, il y a un an, sur les produits laitiers alors qu'il mettait en garde contre les montagnes de beurre et le coût de la politique agricole commune. Depuis cette déclaration, on constate un malaise dans l'opinion publique agricole. L'orateur regrette les retards intervenus dans de nombreux domaines pour prendre des décisions indispensables, notamment en ce qui concerne les programmes communautaires et la résorption des excédents de beurre. Depuis longtemps, le Parlement réclame un véritable rapport sur la situation de l'agriculture européenne. En terminant M. Blondelle a demandé que l'on prenne rapidement une position claire sur l'avenir de la politique agricole com-

muné. M. Klinker (dém. chr. all.) a exprimé les mêmes soucis que M. Blondelle, tandis que M. Vredeling (soc. néerl.) attend, pour se prononcer, la teneur exacte des propositions que la Commission a annoncé notamment dans le domaine des structures agricoles.

Répondant à M. Blondelle, M. Mansholt a reconnu qu'il règne actuellement une incertitude dans l'agriculture européenne. On doit constater que malgré les efforts nationaux et européens, il n'a pas été possible d'augmenter le revenu agricole qui, en valeur relative, continue de reculer par rapport au revenu dans l'industrie. L'augmentation des prix, a poursuivi M. Mansholt, ne peut plus donner de résultats. D'autres mesures sont nécessaires. La Commission européenne y travaille et pense faire des propositions au Conseil à la mi-novembre. Au stade actuel, on est forcé de prendre des mesures énergiques et qui seront très dures pour les paysans comme pour les gouvernements, mais qui seules permettront d'assainir l'agriculture européenne.

Fixation des prix de l'huile d'olive (25 octobre)

Le Parlement a approuvé la proposition de règlement de la Commission européenne portant fixation, pour la campagne de commercialisation 1968/69, des prix indicatifs, du prix d'intervention et du prix de seuil pour l'huile d'olive. Dans son rapport (doc. 149), fait au nom de la commission de l'agriculture, M. Richarts (dém. chr. all.) précise que la Commission européenne propose une diminution du prix indicatif de marché afin de freiner la diminution de la consommation par le rétablissement d'un certain rapport (2,20 à 1) entre l'huile d'olive et l'huile de graines oléagineuses. Afin d'éviter une réduction du prix indicatif à la production, la Commission européenne propose le maintien de ce prix au niveau actuel (72,10 u. c. par 100 kg), ce qui suppose une aide supplémentaire aux producteurs de l'ordre de 32 millions d'u. c. A ce propos, le Parlement, dans la résolution adoptée à l'issue du débat, estime qu'on ne peut résoudre ces problèmes avec les seuls moyens offerts par la politique des prix. Celle-ci doit être complétée par des mesures structurelles, notamment par l'accélération de la mise en vigueur d'un programme communautaire en faveur des régions d'oléiculture. De son côté, la commission des finances et des budgets, dans un avis rédigé par M. Corterier (soc. all.), si elle approuve les propositions de règlement n'en fait pas moins des réserves sur l'ensemble des mécanismes de financement de la politique agricole commune et demande leur réexamen, voire leur modification.

Au nom du groupe socialiste, M. Vredeling (néerl.) a souligné que, de par la nature des choses, la productivité n'augmentait que très lentement dans l'oléiculture et qu'il y avait quelque injustice à ne pas augmenter le prix de l'huile d'olive alors que l'on augmentait les prix d'autres produits. MM. Battaglia (lib. it.) et Sabatini (dém. chr. it.) ont regretté la diminution du prix de marché et ont attiré l'attention sur la situation sociale des producteurs d'huile d'olive. Pour la fixation des prix, il faut tenir compte des augmentations du prix de la main-d'oeuvre et des charges sociales. Les difficultés actuelles proviennent également de la diminution excessive du prix des graines oléagineuses. Des solutions à l'échelle mondiale sont donc nécessaires.

M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a insisté sur le fait que la Commission s'est efforcée de maintenir le prix à la production. Elle a donc tenu compte avant tout des aspects sociaux bien que du point de vue économique cette mesure ne soit guère justifiable. Des réformes structurelles accompagnées de mesures sociales sont indispensables, l'augmentation de la productivité étant techniquement impossible dans ce secteur. D'autre part, M. Mansholt s'est déclaré favorable à un accord international pour la fixation du prix des graines oléagineuses.

Concours du FEOGA, section orientation, pour 1969 (25 octobre 1968)
Sur rapport de M. Vredeling (soc. néerl.) fait au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement a approuvé la proposition de règlement relatif au concours du FEOGA, section orientation, pour l'année 1968. Pour bénéficier du concours du Fonds, chaque projet doit obligatoirement s'inscrire dans le cadre d'un programme communautaire. Le Conseil de ministres n'ayant pas arrêté les programmes communautaires qui auraient dû bénéficier du concours du Fonds en 1969, il était donc nécessaire de définir les modalités d'octroi des subventions de la section orientation du FEOGA. C'est l'objet de la proposition de règlement qui fixe les conditions d'octroi de ces subventions et les régions où les projets bénéficieront du concours du Fonds. Le délai d'introduction des demandes est reporté, au plus tard, jusqu'au 20 mars 1969. Une fraction des crédits du Fonds pourra couvrir jusqu'à 45 % du coût des projets (au lieu de 25% en règle générale) situés dans des régions en difficulté ou en retard. Ces projets doivent avoir pour but l'adaptation, l'orientation et l'amélioration des conditions de production. D'autre part, il est prévu la constitution d'une réserve destinée à mettre en oeuvre des actions résultant de décisions qui pourraient être prises après l'examen du mémorandum de la Commission

européenne concernant la réforme de l'agriculture dans la Communauté. Le Parlement a insisté pour que l'intervention du Fonds n'ait pas pour conséquence de réduire l'ensemble des facilités et des aides financières accordées par les autorités nationales en vue de la poursuite d'objectifs identiques à ceux visés par le Fonds. M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, s'est déclaré d'accord avec le Parlement sur ce point.

Les parlementaires ont insisté pour la fixation de critères plus rigoureux, la subvention de 45 % devant être une exception. M. Vredeling (soc. néerl.) aurait préféré que l'on attende les nouvelles propositions de la Commission tandis que M. Lütcker (all.) au nom du groupe démocrate-chrétien, a estimé qu'il fallait mettre en oeuvre immédiatement ce règlement. Mlle Lulling (lux.), au nom du groupe socialiste, s'est élevée contre la carence manifeste du Conseil en matière de politique des structures agricoles ainsi que contre les politiques plus nationales que communautaires pratiquées dans ce domaine. Le groupe s'est prononcé pour l'application de ce règlement aux projets d'amélioration de la commercialisation et des débouchés, mais n'a pas été suivi par l'Assemblée. M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a précisé que ce règlement était rendu nécessaire par suite de l'absence d'accord au sein du Conseil sur les programmes communautaires. Il a accepté que certaines limitations soient apportées au financement de projets à 45% et a assuré le Parlement que le règlement ferait l'objet d'une application stricte et rigoureuse.

Nouveaux membres

Au cours de sa séance du 25 octobre, le Parlement européen a validé le mandat de M. Emile Schaus (1) (dém. chr.) désigné par la Chambre des Députés du Luxembourg le 9 octobre ainsi que les mandats des membres de la délégation française, dont les noms suivent, élus par l'Assemblée nationale le 16 octobre :

- groupe de l'union démocratique européenne : MM. Baumel (1), Borocco, Bousquet, Briot, Cointat (1), Cousté, Fanton, Habib-Deloncle, Jarrot, Kaspereit, Laudrin, de la Malène, Ribière (1), Terrenoire, Tomasini (1) et Triboulet

(1) Nouvellement élu au Parlement européen. M. Tomasini a déjà été membre du Parlement européen de mars 1962 à mai 1967

- groupe des libéraux et apparentés : MM. Boscary-Monsservin, de Broglie, Pianta, Pleven et Rossi
- groupe socialiste : MM. Spénale et Vals
- non inscrit : M. Hunault

Démission d'un membre

Le 25 octobre, M. Angioy (lib. it.) a informé le Parlement de sa décision de se démettre de son mandat de membre du Parlement européen. Ne s'étant pas présenté aux dernières élections législatives en Italie et sans attendre le renouvellement de la délégation italienne, M. Angioy a cru de son devoir de remettre sa démission.

II. SESSION DE NOVEMBRE

Le traditionnel colloque annuel entre le Conseil, l'Assemblée et la Commission européenne a eu lieu au cours de la session du Parlement européen qui s'est tenue à Strasbourg du 25 au 29 novembre. D'autre part, préoccupé par les récents événements monétaires, le Parlement a posé une question orale avec débat à la Commission sur la situation dans le domaine monétaire et a ensuite discuté du second programme de politique économique à moyen terme. Il s'est prononcé sur le budget des Communautés pour 1969 et s'est inquiété de la situation actuelle de l'Euratom. Plusieurs autres sujets ont été discutés. Ils concernaient notamment les régimes de sécurité sociale des travailleurs migrants, les recommandations de la commission parlementaire mixte CEE-Turquie, l'accord international sur le sucre, l'agriculture, les transports et diverses questions techniques.

Colloque entre le Conseil, l'Assemblée et la Commission des Communautés européennes (26 novembre) Le colloque annuel entre les institutions des Communautés européennes a porté, cette année, sur "les perspectives des Communautés après le 1er juillet 1968".

Le président en exercice du Conseil de ministres, M. Medici, ministre des affaires étrangères d'Italie, a souligné, en premier lieu, que les Communautés étaient arrivées désormais à un stade où des décisions de grande envergure devaient être adoptées afin de compléter l'oeuvre entreprise. Le président a brossé ensuite un tableau de tous les problèmes qui se posent dans les Communautés et qui demandent à être résolus dans un avenir prochain. C'est ainsi qu'il a évoqué les réalisations et les progrès à réaliser dans les domaines suivants : l'union douanière; l'union économique; la politique agricole commune; la politique industrielle (société commerciale européenne, brevets européens, harmonisation fiscale, politique commerciale); la politique monétaire dont la coordination nécessaire a été confirmée par les événements de ces derniers jours; la définition d'une politique commune de l'énergie et la recherche d'une solution à la crise qui affecte les activités de l'Euratom; la politique sociale; les relations extérieures et notamment les demandes d'adhésion pour lesquelles le

Conseil étudie toutes les propositions présentées. Le président en exercice du Conseil a évoqué également le problème du renouvellement de la Convention de Yaoundé et, enfin, la fusion des traités pour laquelle le Conseil attend les résultats des travaux préparatoires de la Commission européenne. A cette occasion, le président du Conseil, parlant du problème de la consultation de l'Assemblée, a rappelé que le Conseil s'est toujours efforcé de développer ses relations avec l'Assemblée par une interprétation aussi large que possible des dispositions des traités. Dans cet esprit, il recourt aussi fréquemment que possible à la consultation facultative de l'Assemblée et continuera à examiner, dans chaque cas d'espèce, la possibilité de consultation de l'Assemblée en dehors des cas prévus par les traités. En terminant, le président du Conseil a rappelé qu'il est essentiel que tous les Etats membres aient fermement réaffirmé leur volonté politique de progresser, graduellement certes, mais également avec énergie, sur la voie de la construction européenne.

Parlant en tant que ministre italien des affaires étrangères, M. Medici a rappelé que des problèmes très importants devront être résolus jusqu'à la fin de la période transitoire, le 31 décembre 1969. Leur solution requiert non seulement une volonté politique commune mais aussi la volonté de dépasser les limites géographiques actuelles de la Communauté et de définir la position et le destin de l'Europe dans le monde. Nous pensons, poursuit M. Medici, que les politiques d'intégration prévues ou non par les traités, trouveront un fondement plus valable dans une Communauté européenne élargie, l'Europe des Six n'ayant pas les dimensions géographiques et technologiques qui lui permettraient de jouer un rôle autonome et d'équilibre sur la scène internationale. L'Italie estime qu'il y a un lien logique entre le renforcement interne de la Communauté et son élargissement et est consciente des divergences qui existent à ce sujet. Mais, l'Italie ne veut pas d'une politique de "tout ou rien" qui se situerait en dehors des réalités, mais d'une politique qui préserve l'avenir de l'unité européenne. Après avoir rappelé le schéma en trois points présenté par l'Italie afin de faciliter et de préparer l'élargissement de la Communauté, M. Medici a souligné que le développement économique de la Communauté était lié au progrès dans le domaine institutionnel, notamment en ce qui concerne l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct.

Le débat qui a suivi l'exposé du président du Conseil a porté essentiellement sur la nécessaire démocratisation des mécanismes institutionnels des Communautés, sur le remplacement et l'élargissement des Communautés ainsi que sur l'avenir de l'Euratom et les problèmes

monétaires qui ont prouvé la nécessité d'une étroite coopération européenne dans ce domaine.

M. Boertien (néerl.), au nom du groupe démocrate-chrétien, s'est interrogé sur la réalité de la solidarité européenne. Dans le domaine monétaire comme dans beaucoup d'autres domaines, les politiques nationales prennent le pas sur les politiques communautaires. Le groupe démocrate-chrétien demande un développement des activités de l'Euratom et une véritable politique sociale communautaire. D'autre part, lors de la fusion des traités, il faudra démocratiser les institutions communautaires et revoir le rôle consultatif du Parlement qui doit faire valoir ses droits et chercher à les étendre. Le groupe s'est prononcé pour l'ouverture de négociations avec les pays qui ont déposé une demande d'adhésion et a souligné qu'il existait un lien évident entre l'élargissement des Communautés et le développement de l'intégration européenne. M. Illerhaus (all.), président du groupe démocrate-chrétien, a souhaité un renforcement de la coopération communautaire dans le domaine économique et monétaire.

Au nom du groupe socialiste, M. Burger (néerl.) a demandé un réexamen des méthodes de travail du Parlement européen et a souhaité que ses rapports avec le Conseil soient plus fructueux. En ce qui concerne les problèmes en suspens dans la Communauté, le groupe socialiste constate que l'on assiste actuellement, dans les pays membres à un regain des sentiments nationalistes. Pour M. Burger, si la Communauté ne peut pas agir sans la France, celle-ci ne peut pas se passer de la Communauté, ou alors elle devrait le faire en imposant au peuple français un niveau de vie tellement bas qu'il serait inacceptable. Seule une volonté politique suffisante permettra à l'Europe de sortir de l'impasse actuelle. Mme Elsner (soc.all.) a critiqué le Conseil qui n'a rien fait pour éviter la crise monétaire actuelle et a constaté que la coopération entre les Etats membres dans ce domaine était en recul.

M. Berkhouwer (néerl.), au nom du groupe des libéraux et apparentés, a rappelé que tous les pays européens, y compris la Grande-Bretagne, se trouvaient "dans le même bateau". Evoquant les différents plans en discussion au sein du Conseil, l'orateur a demandé que l'on ne fasse pas une sélection négative, mais au contraire, que l'on prenne des décisions positives. Une nouvelle impulsion doit être donnée à la Communauté européenne. L'Euratom ne doit pas être démantelée et les relations entre la Communauté et les pays du Proche-Orient doivent être améliorées.

L'union démocratique européenne, a déclaré son président, M. Triboulet (fr.), se réjouit de ce que tous les groupes de l'Assemblée ont un but commun : l'unification de l'Europe. M. Triboulet a condamné la thèse de ceux qui font dépendre le développement de l'union économique et sociale à Six de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté. Le groupe de l'UDE demande que l'on fasse progresser la politique commune à six, l'un des buts de cette politique commune étant l'élargissement de la Communauté. Il ne croit pas que des élections au suffrage universel faciliteraient l'union des Six et l'adhésion de la Grande-Bretagne. Après avoir rappelé l'essentiel des propositions formulées récemment par M. Debré, ministre français des affaires étrangères, M. Triboulet a souligné qu'à ces propositions constructives, il fallait maintenant ajouter un point concernant la collaboration monétaire entre les Six. En terminant, il a déclaré que tout ce qui contribuait à consolider et à élargir les fondations de la Communauté ne pouvait qu'être utile à l'Europe. De son côté, M. Habib Deloncle (UDE, fr.) a fait le procès des ultras qui ont toujours perdu les causes qu'ils prétendaient servir. On ne construira pas l'Europe sur une polémique ou sur des regrets. L'Europe ne se fera qu'en assurant tous les intérêts vitaux des pays qui la composent, en dégageant l'intérêt vital du peuple européen. Aucun gouvernement n'est prêt actuellement à sacrifier ses intérêts vitaux que les peuples leur ont donné mandat de défendre. Les Six doivent discuter entre eux des problèmes de l'élargissement et élaborer une doctrine commune. La France qui a largement contribué à la réalisation de l'union douanière, est prête à poursuivre la construction européenne.

M. Rey, président de la Commission des Communautés européennes, espère que la Commission pourra convaincre le Conseil de dégager des solutions vraiment acceptables et qui préserveront l'avenir de l'Euratom. D'autre part, il est indispensable de dégager un compromis dans le problème de l'élargissement des Communautés qui est en liaison étroite avec le problème du renforcement des Communautés. Cette affaire qui empoisonne l'atmosphère de la Communauté, ne doit pas paralyser entièrement son activité. La construction de toutes les politiques communautaires doit continuer sans ralentissement. La crise monétaire apporte une nouvelle preuve de la nécessité d'une solidarité communautaire. Après avoir souligné l'influence de la Communauté dans les affaires mondiales et ses réalisations concrètes en Afrique, M. Rey a lancé un appel à tous les Européens pour qu'ils ne cèdent pas au découragement.

M. Battaglia (lib. it.) a souligné l'aspect politique des problèmes encore à résoudre au sein de la Communauté et a demandé un perfectionnement des structures existantes ainsi qu'une meilleure synchronisation des politiques économiques et sociales. M. Scelba (dém. chr. it.) a insisté sur l'interdépendance des nations mise en évidence par la récente crise monétaire. L'élargissement et le renforcement des Communautés sont donc nécessaires. L'orateur a évoqué, d'autre part, la nécessité d'un contrôle démocratique des dépenses communautaires, l'élaboration d'une doctrine pour régir les rapports entre la Communauté et les autres pays européens et la politique culturelle européenne. De plus, il faudrait arriver à une politique étrangère et de défense commune avec la Grande-Bretagne. M. Radoux (soc. belge) est favorable aux compromis qui constituent un pas en avant vers la fiscalité de la Communauté. Dans le domaine monétaire, l'orateur a demandé s'il ne conviendrait pas de dépasser la notion de coopération en créant une monnaie européenne et une autorité monétaire européenne. Le renforcement et l'élargissement des Communautés peuvent se faire parallèlement et ne sont pas contradictoires. Personne ne doit songer à la prépondérance en Europe. Tout le monde doit s'inspirer d'un véritable esprit communautaire. M. Müller (dém. chr. all.) a formulé quelques critiques sur les aspects sociaux de l'activité du Conseil. Dans ce domaine, peu de progrès ont été réalisés. Une meilleure coordination entre la Commission et le Conseil est nécessaire pour que l'on puisse passer aux actes.

Dans sa réponse aux différents orateurs, M. Medici, président en exercice du Conseil des Communautés européennes, a souligné que l'insuffisance de la démocratisation des institutions européennes résulte d'une insuffisance des lois qui régissent ces institutions et leurs rapports. Une rénovation de ces institutions est essentielle pour la vie de la Communauté. En ce qui concerne les relations extérieures, le président en exercice du Conseil, pense qu'il sera possible de renforcer la Communauté en préparant les conditions pour son élargissement. Pour ce qui est de l'Euratom, M. Medici a constaté que sa gestion n'était pas satisfaisante. Il a demandé au Parlement de faire des suggestions précises et concrètes et pense que le Conseil trouvera une solution satisfaisante. Le président du Conseil a insisté sur la nécessité de renforcer la coopération monétaire si l'on veut parvenir à une union économique. Dans le domaine social, le président a rappelé que le traité ne prévoyait pas de politique sociale commune. Toutefois, la Commission et le Conseil ont établi un important programme de travail.

La situation dans le domaine monétaire (27 novembre) Dans une question orale avec débat (n° 15/68), les quatre groupes politiques du Parlement demandent à la Commission européenne le rôle qu'elle a été appelée à jouer dans les événements dramatiques de ces dernières semaines. Les auteurs de la question demandent également à la Commission son avis sur l'incidence des mesures arrêtées ou annoncées sur l'application du traité CEE et les conclusions qu'elle entend tirer en vue de proposer une politique communautaire des Etats membres en matière économique et monétaire.

M. Barre, vice-président de la Commission des Communautés européennes, fait un rapide historique des récents événements et rappelle les conditions dans lesquelles la Commission a participé à la réunion de Bonn et celles dans lesquelles se sont déroulées les consultations communautaires. C'est à titre d'observateurs que deux représentants de la Commission, M. von der Groeben et lui-même ont suivi les travaux du groupe des "Dix". En marge de ces réunions, ont eu lieu des consultations communautaires. Dans les mois qui ont précédé la crise monétaire, la Commission européenne a eu l'occasion de recommander plusieurs mesures d'ordre économique et financier à la France et à l'Allemagne. D'autre part, au cours des consultations communautaires à Bonn, M. Barre a pris position, au nom de la Commission, contre une réévaluation du Deutsche Mark ainsi que contre une dévaluation du franc français et a évoqué la nécessité de prendre d'autres mesures dans le domaine économique et financier. M. Barre estime que la décision du président de la République française de ne pas dévaluer le franc a été un acte de raison économique et de sagesse politique. La Commission a mis à l'étude les mesures prises par l'Allemagne et la France et examinera soigneusement leur compatibilité avec le fonctionnement de la Communauté. M. Barre ne pense pas qu'il faille chercher noise au gouvernement de la République fédérale pour les mesures qu'il a décidées et qui correspondent, en quelque sorte, à une réévaluation du Deutsche Mark commercial. Quant aux mesures françaises, on peut faire observer qu'aucune d'elles ne porte atteinte aux échanges commerciaux et que les mesures fiscales décidées pour alléger les coûts de revient ne sont pas contraires au traité. En ce qui concerne les conclusions que la Commission tire de ces événements, M. Barre souligne que la Commission estime avoir eu raison de demander sans relâche le renforcement de la solidarité monétaire des Six. Après avoir rappelé que la Commission avait, sans cesse, fait des propositions et des suggestions au Conseil et aux Etats membres dans ce sens, M. Barre déclare que la Commission poursuivra son action avec le souci de voir la solidarité monétaire des Six s'inscrire dans la coopération monétaire internationale. Elle

espère que la leçon des événements sera enfin tirée et que ses multiples avertissements seront enfin entendus.

Les porte-parole des quatre groupes politiques ont apprécié le rôle joué par la Commission européenne au cours des récents événements monétaires et ont insisté sur la nécessité du renforcement de la coopération économique et monétaire entre les Etats membres de la Communauté. D'autre part, la compatibilité des mesures prises par l'Allemagne et la France, avec les règles du traité préoccupent plusieurs groupes politiques. M. Illerhaus (all.), président du groupe démocrate-chrétien, regrette les mesures prises par Bonn et Paris et constate que la Commission européenne n'a pas la possibilité d'intervenir dans chaque cas et en temps utile. C'est une raison de plus pour que le Parlement apporte désormais son appui à la Commission lorsqu'elle interviendra, dans le cadre du traité, afin d'éviter le renouvellement de tels événements. M. De Winter, (belge), parlant également au nom du groupe démocrate-chrétien, estime qu'il est devenu indispensable de prendre des mesures appropriées pour redonner son équilibre au système monétaire international. De plus, la Commission devra suivre de près l'incidence des mesures françaises sur l'application du traité et du droit communautaire. La France ayant montré ses préférences pour le renforcement de la Communauté, le moment paraît particulièrement favorable au groupe démocrate-chrétien pour définir et mettre sur pied, une fois pour toutes, entre les Six, une politique économique commune qui comporterait naturellement la détermination d'une politique monétaire commune. Au nom du groupe socialiste, M. Oele (néerl.) estime que les récentes difficultés monétaires ont aussi pour cause la guerre menée pour la défense du dogme de l'or. La Commission doit indiquer quel est le minimum de mesures à prendre pour éviter le déclenchement d'une autre crise. L'orateur pense notamment à la possibilité d'un plan de stabilisation monétaire international à l'occasion duquel les Six pourraient exercer une action spécifique en vue de l'équilibre de la balance des paiements. M. Berthoin (fr.) au nom du groupe des libéraux et apparentés, rend hommage à la Commission européenne pour son action lucide et réaliste qui prouve qu'une conscience européenne existe réellement en son sein. Rien n'est plus prometteur pour l'avenir de la Communauté, si, toutefois les enseignements de la crise sont retenus. Aucun grand dessein à l'échelle du monde actuel n'est possible pour l'un quelconque d'entre nous dans la solitude et l'isolement, qu'il s'agisse du domaine monétaire ou des autres domaines, déclare M. Berthoin. Tout doit être préparé en commun pour ne plus se laisser surprendre par l'événement. M. Cousté (fr.), au nom du groupe de l'union démocratique européenne, souligne qu'en évitant la dévaluation du franc, le

gouvernement français a pris une mesure qui sert non seulement les intérêts français mais aussi ceux de la Communauté européenne et de la solidarité monétaire internationale. L'orateur estime que les mesures françaises sont compatibles avec les traités. Aucune d'elles n'entraîne des subventions discriminatoires au bénéfice des exportateurs ni des restrictions quantitatives aux échanges. M. Cousté suggère que l'on établisse un taux de change fixe entre les Six et également une gestion en commun d'une partie des réserves ou, au moins, une concertation sur l'harmonisation des politiques monétaires entre les Six. Les actions à entreprendre doivent se placer à la fois dans le cadre de la Communauté et au niveau mondial.

M. Van Offelen (lib. belge) constate le manque évident de coopération entre les Six au niveau des gouvernements nationaux et suggère la création, entre les Six, de consultations régulières. Pour l'orateur, la crise peut avoir démontré que l'Angleterre et les Six ne peuvent vivre séparés. M. Westerterp (dém. chr. néerl.) demande des explications à la Commission européenne sur son action à Bonn, tandis que M. Lütcker (dém. chr. all.) s'inquiète de la compatibilité des mesures françaises et allemandes avec les traités et se demande si la crise monétaire est résolue ou simplement remise. Evoquant le problème des capitaux vagabonds, l'orateur demande à la Commission européenne s'il ne serait pas possible de régulariser les mouvements internationaux de capitaux.

En réponse aux différents orateurs, M. Barre, vice-président de la Commission des Communautés européennes, souligne que les mesures prises par la France et l'Allemagne sont actuellement à l'étude et que la Commission n'a pas encore porté un jugement sur elles. En ce qui concerne les mouvements internationaux de capitaux, il est clair, de l'avis de M. Barre, que des dispositions en ce domaine devront être prises lorsque l'on repensera le système monétaire international. Au sein du comité monétaire de la Communauté des travaux se déroulent pour une meilleure connaissance des mouvements de capitaux. Aucune décision n'a pu être prise dans ce domaine du fait de l'opposition de certains Etats membres. Analysant les problèmes qui se posent actuellement dans le cadre du système monétaire international M. Barre souligne que, sur le plan de la politique des Etats, la première des règles est de mettre en oeuvre une politique économique qui soit autant que possible adaptée aux objectifs que l'on poursuit. Sur le plan de la coordination communautaire, les politiques économiques des Etats membres doivent s'inscrire dans un contexte communautaire et tendre vers des objectifs communautaires. A la coordination des politiques économiques, il faut ajouter la coordination des politiques monétaires. D'autre part, dans le cadre du concours mutuel, prévu par

le traité CEE, il serait souhaitable de faire intervenir des crédits à moyen terme fournis par les Etats dont les réserves sont les plus abondantes, pour venir en aide, le cas échéant, aux Etats ayant besoin d'une assistance financière. Enfin, sur le plan international, la réforme du système monétaire implique d'abord un effort particulier de chacun des pays qui y participent. Cette réforme devrait se faire calmement et discrètement. En terminant, M. Barre souhaite que, d'abord, la Communauté rétablisse son économie et renforce sa solidarité et, qu'ensuite, elle apporte à la réforme du système monétaire international la contribution majeure qui doit être la sienne.

Le second programme de politique économique à moyen terme (27-28 novembre) Le projet de second programme de politique économique à moyen terme présenté par la Commission européenne en avril 1968 qui fait l'objet du rapport (doc. 155) de Mme Elsner (soc.all.), présidente de la commission économique, est consacré aux études complémentaires et aux problèmes qui avaient été envisagés dans l'introduction au premier programme. Il concerne l'adaptation structurelle des entreprises, la politique des structures sectorielles, la politique agricole, la politique de la recherche scientifique et technique, la politique du développement de l'épargne et du financement des investissements et la politique des revenus. Le nouveau projet couvre la même période que le premier programme de 1966 à 1970. Le rapporteur constate qu'il aurait mieux valu parler de complément au premier programme.

La commission économique, après avoir étudié les différents chapitres du texte présenté par la Commission européenne, souscrit, pour l'essentiel aux tendances et aux objectifs des propositions. Celles-ci, dans l'ensemble, soulignent la nécessité d'une amélioration des conditions de production et d'un meilleur équilibre structurel, tout en estimant que le temps est venu pour des concertations beaucoup plus concrètes. Toutefois, la commission économique constate, dans son rapport, que les deux programmes ne font qu'établir le principe d'une attitude commune des six Etats membres à l'égard des problèmes économiques qu'ils seront appelés à résoudre. L'action communautaire à mener n'est prévue dans aucun des deux programmes. Les orientations prévues n'ont aucun caractère obligatoire. La Commission européenne doit donc contrôler très attentivement l'application des programmes par les Etats membres. La commission économique espère que le troisième programme 1971-1975 renfermera des propositions concrètes en ce qui concerne la coopération communautaire. En conclusion, la

commission économique signale que dans un certain nombre de domaines tel que celui de l'enseignement, de la politique de l'énergie et des transports, il devient de plus en plus urgent d'établir des prévisions à long terme dont l'étude pourrait être confiée à une instance neutre.

Au cours du débat qui a suivi la présentation du rapport par Mme Elsner, le porte-parole du groupe démocrate-chrétien, M. De Winter (belge) déclare que son groupe approuve les conclusions de la commission économique et insiste sur la nécessité de la création d'un marché communautaire des capitaux, afin que ce soient les pays européens, et non les pays tiers, qui tirent le meilleur parti des ressources considérables disponibles sur le marché européen des capitaux. Au nom du groupe socialiste, M. Corterier (all.) souligne que le second programme ouvre des possibilités pour une politique commune à l'intérieur de la Communauté et complète et approfondit les propositions du premier programme. Dans le domaine agricole, il faudra augmenter l'aide aux agriculteurs qui devront quitter l'agriculture. D'autre part, il faut poursuivre la réalisation d'un marché européen des capitaux et créer des possibilités nouvelles; dans le cadre de la politique des revenus, afin d'arriver au bien-être général dans la Communauté. M. Bousquet (fr.) met l'accent, au nom du groupe de l'union démocratique européenne, sur les difficultés du secteur agricole dans lequel se pose le problème des débouchés et aussi celui de l'industrialisation régionale pour procurer du travail aux agriculteurs qui devront nécessairement quitter leurs exploitations. Dans le domaine de la recherche scientifique, l'orateur constate une dispersion et un manque de continuité faute de programmes pluriannuels de financement adéquat et de coopération suffisante avec l'industrie. Il réclame la reprise des travaux du "groupe Maréchal". Après avoir évoqué la situation des entreprises européennes et la nécessité d'une politique monétaire commune, M. Bousquet demande l'établissement d'un calendrier des réalisations qui s'appliquerait aussi bien sur le plan fiscal que sur le plan monétaire et sur ceux de la société commerciale européenne, de la politique des transports et de l'énergie.

M. Richarts (dém. chr. all.), rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture, aimerait que l'agriculture bénéficie d'aides égales à celles accordées à d'autres secteurs économiques et pense que l'on ne doit pas surestimer la réforme des structures agricoles. Le rapporteur pour avis de la commission des finances et des budgets, M. Borocco (UDE, fr.) met l'accent sur une bonne répartition des aides et des subventions, sur le développement de l'épargne publique ainsi que sur les aspects financiers et budgétaires de la politique

économique régionale. M. Boersma (dém. chr. néerl.) demande une meilleure répartition des revenus et une participation des travailleurs à la définition de l'entreprise moderne et à la formation du patrimoine. M. Tomasini (UDE, fr.) insiste sur l'importance du problème de la formation des patrimoines et regrette qu'il n'ait pas été lié explicitement à la question du statut de la société européenne. La promotion de la formation du patrimoine, en faisant participer de larges couches de la population aux bénéfices des entreprises, passe d'abord par l'adaptation structurelle pour être mieux suivie de la concertation des partenaires européens. M. Sabatini (dém. chr. it.) n'est pas d'accord avec les conclusions de la commission économique qui sont tout à fait dépassées et ne répondent pas aux exigences de la société moderne. Il faut accélérer le progrès technologique et faire participer les travailleurs à la détermination de la politique économique.

M. Barre, vice-président de la Commission des Communautés européennes, précise que les orientations qualitatives retenues dans le deuxième programme ont pour objectif d'indiquer quelles devraient être dans l'avenir, les structures de la Communauté. Les nombreuses suggestions formulées tant dans le rapport de Mme Elsner qu'au cours du débat serviront à la Commission pour l'élaboration du troisième programme de politique économique à moyen terme.

A l'issue du débat, le Parlement européen a adopté la résolution présentée par la commission économique et complétée par l'adoption de plusieurs amendements, notamment ceux présentés par MM. Bousquet (fr.) et Tomasini (fr.), au nom de l'union démocratique européenne. Ces amendements demandent notamment l'instauration d'un examen en commun de l'évolution des investissements étrangers, la recherche par la Communauté des moyens en vue d'éviter les mouvements de capitaux désordonnés générateurs de déséquilibres graves, et que les actions à entreprendre dans le domaine de la politique des revenus se fassent sur la base d'une analyse détaillée des expériences entreprises par chacun des Etats membres. En outre, deux amendements présentés par M. Califice (dém. chr. belge) ont été adoptés. Le premier recommande que, lors de l'examen du rapport entre les investissements et la rentabilité une attention spéciale soit accordée aux domaines vers lesquels les Etats membres orientent des crédits d'investissement considérables. Le second amendement souligne que les interventions des pouvoirs publics dans la politique des prix ne doivent pas perdre de vue le renforcement de la concurrence de façon à ce qu'elle puisse exercer une fonction régulatrice sur les prix.

Dans les autres points de la résolution, le Parlement souhaite que le troisième programme soit présenté suffisamment tôt pour pouvoir effectivement servir à l'orientation de l'économie et qu'il contienne, outre les programmes pluriannuels d'investissements publics, un tableau synoptique des besoins financiers des différents fonds de la Communauté portant sur plusieurs années. Au sujet des orientations établies, le Parlement européen les accepte dans leurs grandes lignes, en présentant toutefois des observations qui portent notamment sur l'harmonisation des législations dans le domaine fiscal et concurrentiel et en matière de brevets. Il demande que soit fixée la forme juridique d'une société commerciale européenne et que l'on trouve une solution au problème de la représentation des travailleurs au sein des entreprises. D'autres points de la résolution portent notamment sur l'examen de la structure des exportations de la Communauté; l'amélioration des structures agricoles qui ne peut être obtenue sans une réduction progressive du nombre des personnes employées dans l'agriculture; la mise au point d'un programme social approprié pour ces personnes et l'élaboration de nouvelles dispositions pour le Fonds social européen; la reprise des travaux du groupe Maréchal; la reconnaissance mutuelle des années d'études et des diplômes; l'amélioration de la coopération en vue de parvenir à la création d'un marché communautaire des capitaux; le rapprochement des conditions qui régissent le marché des capitaux dans la Communauté; la conclusion de conventions collectives au niveau européen; l'application effective de l'égalité de rémunération entre travailleurs masculins et féminins; l'organisation commune du marché du travail des six Etats membres; la présentation par la Commission européenne de propositions-cadre pour un système de sécurité sociale; la promotion de la formation du patrimoine par la participation aux bénéfices des entreprises et à la constitution du patrimoine public. Enfin, le Parlement demande à la Commission européenne de lui faire rapport annuellement, sur le respect par les Etats membres, des orientations établies dans les programmes de politique économique à moyen terme.

Le budget des Communautés pour 1969 (27-28 novembre) Le Parlement s'est prononcé sur le projet de budget des Communautés européennes pour l'exercice 1969, sur la base d'un rapport (doc. 168) de M. Gerlach (soc. all.) fait au nom de la commission des finances et des budgets. Le rapporteur souligne qu'il s'agit du premier budget complet des Communautés européennes depuis la fusion des institutions et du dernier budget de la période transitoire qui se termine le 31 décembre 1969. Une autre caractéristique de ce budget, est le montant record

des sommes inscrites en recettes et en dépenses. Cela résulte essentiellement de l'importance des crédits prévus au titre spécial du FEOGA. M. Gerlach traite longuement du problème des ressources propres à la Communauté et de leur contrôle démocratique. En effet, plusieurs décisions prises cette année par le Conseil ont abouti à la création de ressources propres : taxe sur les matières grasses, taxe sur la production sucrière et taxe de péréquation sur les coûts de stockage du sucre. Or, l'assiette et le montant de ces taxes ont été fixés, sans intervention du Parlement européen ni des parlements nationaux, ce qui est inconcevable en régime démocratique. Enfin, le rapporteur, avant de passer à l'examen détaillé des différents chapitres du budget, insiste sur la nécessité d'une politique budgétaire moderne et efficace. Seul, un programme pluriannuel de financement permettra de donner un aperçu de l'évolution financière des Communautés, ce qui est indispensable à une bonne gestion de leurs finances.

Après que M. Santero, président en exercice du Conseil des Communautés européennes, ait donné quelques précisions sur le projet de budget, M. Gerlach (soc.all.) a présenté son rapport et M. Leemans (belge) a approuvé, au nom du groupe démocrate-chrétien, le rapport et la résolution présentés par la commission des finances et des budgets. M. Spénale (fr.) président de cette commission, a demandé, au nom du groupe socialiste, que le Parlement dispose à l'avenir des délais nécessaires pour pouvoir examiner à fond le budget des Communautés. Il a souligné l'importance du budget du FEOGA qui représente 94% de l'ensemble des crédits inscrits au budget général. Il ne faut pas concevoir une politique agricole en termes budgétaires, mais avoir une vue précise des conséquences financières des décisions prises ou à prendre en cette matière. En terminant, M. Spénale a insisté sur l'amélioration des contacts entre les institutions et notamment entre le Parlement européen et le Conseil, pour l'examen du projet de budget. L'orateur y voit les prémisses d'une meilleure coopération pour l'avenir. Parlant au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, Mlle Lulling (soc.lux.) a protesté contre la diminution de certains crédits se rapportant à des questions sociales. Elle soutient donc les propositions de modifications proposées par la commission des finances. Les interventions du Fonds social étant inadaptées aux réalités économiques et sociales actuelles, la commission des affaires sociales, demande une nouvelle réglementation pour ce Fonds. Enfin, Mlle Lulling insiste pour que le Conseil rétablisse les crédits concernant l'organisation d'une conférence tripartite sur les problèmes de l'emploi. M. Westerterp (dém.chr.néerl.) a évoqué les questions d'organisation administrative ainsi que le retrait des crédits demandés par la Commission européenne pour

participer à la foire d'Osaka.

Répondant aux différents orateurs, M. Santero, président en exercice du Conseil, a notamment précisé que les travaux sont en cours pour élargir le rôle du Fonds social et que le problème des ressources propres serait examiné au cours de l'année 1969. De son côté, M. Coppé, membre de la Commission européenne, a précisé que ce que le Parlement qualifie de ressources propres, ce sont en fait, comme le soutient d'autre part le Conseil, des cotisations des Etats membres que l'on retrouve dans les budgets nationaux. Il a également précisé que le Fonds social ne permettait pas de prendre des initiatives comme c'est le cas dans le cadre du traité CECA. Enfin, en ce qui concerne le rôle des multiples comités d'experts, M. Coppé a souligné que la responsabilité politique était toujours assumée par le Conseil ou la Commission.

Le Parlement européen a adopté une résolution dans laquelle il reprend les remarques générales sur le projet de budget présentées par le rapporteur, notamment en ce qui concerne le contrôle parlementaire des ressources propres, la nécessité d'un exposé des motifs politiques, la révision du fonctionnement du Fonds social européen et l'organisation des services de la Commission européenne. D'autre part, le Parlement a adopté plusieurs propositions de modifications au projet de budget. Celles-ci portent essentiellement sur la réduction d'une unité de compte des crédits prévus pour les comités d'experts, le rétablissement de crédits pour différentes études, enquêtes et colloques et pour l'exposition d'Osaka. Enfin, le Parlement demande le blocage des crédits qu'il considère comme recettes propres de par leur nature, jusqu'à ce que le Conseil ait donné suite à sa déclaration concernant le renforcement des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée.

La politique de recherches et d'investissements de l'Euratom (27 novembre) Le Conseil n'a pas encore saisi le Parlement européen du projet de budget de recherches et d'investissements pour 1969 et ne lui a pas transmis le projet de programme pluriannuel de recherche et d'enseignement. C'est pourquoi, dans une résolution adoptée sur la base d'un rapport (doc 166) de M. Leemans (dém.chr.belge), au nom de la commission des finances et des budgets, le Parlement exprime sa profonde inquiétude car le projet de budget de recherches et d'investissements ne pourra pas être établi dans les délais impartis et le programme pluriannuel de recherche ne pourra être mis en oeuvre en temps utile. Le maintien de cette situation aurait de graves conséquences pour la politique européenne de recherches. Le

Parlement ne peut pas accepter un simple budget de fonctionnement et craint que la non-approbation en temps voulu par le Conseil des crédits nécessaires porte un grave préjudice aux activités de recherche régulières de la Communauté. Enfin, le Parlement adresse un appel pressant à la conscience européenne du Conseil afin qu'il ne sacrifie pas à des considérations nationales de politique budgétaire, les grandes perspectives d'une politique européenne de la recherche dont la réalisation est indispensable pour atteindre les objectifs fixés par le traité.

M. Dehousse (soc.belge), président de séance, a donné lecture d'une lettre du président du Conseil, dans laquelle celui-ci déclare que le retard dans la transmission du projet de budget de recherches et d'investissements de l'Euratom est dû essentiellement au fait que le Conseil n'a été saisi que le 11 octobre des propositions de programme pluriannuel de recherche et d'enseignement formulées par la Commission ainsi que du projet de budget. Le Conseil n'est pas en mesure de dire à quelle date il lui sera possible d'arrêter ce projet de budget, compte tenu de l'importance des problèmes que posent ces propositions. Toutefois, il ne manquera de prendre, en temps utile, les mesures qui s'imposent sur le plan budgétaire et d'en saisir, dans les meilleurs délais, l'Assemblée.

Le rapporteur, M. Leemans, (dém.chr.belge) constate que cette lettre invoque un argument assez naïf et estime que le Parlement devrait enfin examiner le véritable fond du problème et ce, d'autant plus, que certains songent même à la liquidation de l'Euratom. M. Springorum (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, et M. Oele (néerl.) au nom du groupe socialiste, approuvent la résolution et insistent sur la nécessité de préserver les activités de l'Euratom. M. Oele propose la création d'une commission de sages comprenant des membres du Parlement européen et des experts. M. Scarascia-Mugnozza (dém.chr.it.), président de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques ainsi que M. Raedts (dém.chr.néerl.) se rallient à cette proposition. M. Hellwig, vice-président de la Commission européenne, rappelle que celle-ci a fait tout ce qu'elle pouvait pour que des décisions soient prises en temps utile. La Commission maintiendra devant le Conseil, ses propositions relatives à la réorientation des activités de l'Euratom.

Frais de déplacement des fonctionnaires (25 novembre) Dans une question orale sans débat (n° 13) à la Commission des Communautés

européennes, présentée par M. Gerlach (soc.all.) au nom de la commission des finances et des budgets, cette commission s'inquiète de la lenteur avec laquelle les indemnités de déplacement ont été versées aux fonctionnaires détachés de Luxembourg à Bruxelles et vice-versa et demande à la Commission européenne quand elle envisage de dédommager les fonctionnaires intéressés ?

Au nom de la Commission européenne, M. Levi-Sandri, vice-président, reconnaît qu'un retard est intervenu dans le versement des indemnités pour certains fonctionnaires. Ce retard, dû au surcroît de travail consécutif à la fusion des institutions, a pu maintenant être rattrapé. Aucun délai n'étant prévu pour le paiement de ces indemnités, il ne saurait être question de dédommagement.

Régimes de sécurité sociale des travailleurs migrants (25 novembre)

La proposition de révision du règlement n° 3 sur l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs migrants et à leur famille sur laquelle le Parlement s'est prononcé au cours de sa séance du 25 janvier 1968 (voir PE. Informations, 1968/1) prévoyait l'élaboration de plusieurs annexes. Celles-ci font l'objet, d'une proposition de règlement sur laquelle le Parlement est appelé à donner son avis sur la base d'un rapport (doc. 158) de M. Servais (dém. chr. belge) au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique. Ces annexes constituent des exceptions à l'application du nouveau règlement n° 3. Toutefois, le rapporteur constate la diminution du nombre des annexes, certaines annexes à l'ancien règlement n° 3 ayant été supprimées alors que d'autres ont été incorporées dans le règlement n° 3 révisé. Ce fait témoigne que ce règlement est en progrès vers l'harmonisation ou la généralisation de ses dispositions. Les exceptions contenues dans les annexes ne touchent pas au fond, précise le rapporteur. Elles répondent à des situations tout-à-fait particulières ou tiennent compte de ce que certaines questions n'avaient pu aboutir à une généralisation, la plupart de celles-ci faisant notamment l'objet de conventions bilatérales.

Si la commission des affaires sociales approuve la proposition de règlement, elle n'en insiste pas moins pour que l'on renonce à l'introduction de toute nouvelle discrimination en introduisant d'autres conventions bilatérales dans les annexes du règlement. Il faut réaliser rapidement un véritable droit commun aux six pays en tendant vers l'harmonisation et la généralisation des dispositions communautaires. D'autre part, la commission parlementaire demande à la Commission européenne de présenter, dans les plus brefs délais, les propositions

de modification du règlement n° 4 et des propositions relatives au régime de sécurité sociale des travailleurs indépendants. Toutes ces dispositions, souligne le rapporteur sont indispensables non seulement pour des raisons de justice sociale mais pour éviter les entraves à la libre circulation des travailleurs et à la mise en application d'une politique économique communautaire.

M. Müller (all.) au nom du groupe démocrate-chrétien et M. Berkhouwer (néerl.) au nom du groupe des libéraux et apparentés, approuvent la proposition de règlement, tout en constatant qu'elle ne constitue qu'un premier pas vers une libre circulation intégrale des travailleurs à l'intérieur de la Communauté. De son côté, Mlle Lulling (lux.) au nom du groupe socialiste, approuve également cette proposition de règlement et insiste sur les difficultés d'interprétation du règlement n° 3 qui se répercutent sur la structure salariale et conduisent à des distorsions de concurrence. M. Levi-Sandri, vice-président de la Commission européenne, remarque qu'une certaine harmonisation des systèmes de sécurité sociale est déjà réalisée. Toutefois, les disparités existant encore ne pourront être supprimées que par une harmonisation complète des législations.

A l'issue du débat, le Parlement européen a adopté une résolution approuvant la proposition de règlement et reprenant les observations contenues dans le rapport de sa commission des affaires sociales.

Recommandations de la commission parlementaire mixte CEE-Turquie (28 novembre) Le Parlement européen sur la base d'un rapport (doc. 167) fait par M. Hahn (dém. chr. all.) au nom de la commission de l'association avec la Turquie, s'est prononcé sur les recommandations adoptées par la commission parlementaire mixte CEE-Turquie au cours de sa VIe session à Istanbul du 21 au 24 septembre (voir PE. Informations, 1968/6).

Dans la résolution qu'il a adoptée, le Parlement se félicite de ce que les objectifs de l'accord d'Ankara aient été réalisés dans une large mesure permettant ainsi des progrès ultérieurs. Il demande un renforcement accru de la coopération entre les organes de l'association, notamment entre le Conseil d'association et la commission parlementaire mixte et souligne l'importance politique particulière de l'association CEE-Turquie. L'Assemblée souhaite que dans le protocole additionnel ayant pour but d'assurer la poursuite de l'association il soit tenu compte des exigences d'ordre économique et social de la

Turquie et que l'on évite une confrontation trop brusque de l'économie turque avec les économies de la Communauté. Elle appuie l'idée d'une coopération entre les services responsables du programme de développement et de la politique économique à moyen terme de la Communauté, propose la participation de la Communauté aux études relatives à la création en Turquie de zones de développement industriel et invite le Conseil d'association à entamer, en temps utile, les travaux en vue du renouvellement du protocole financier qui viendra à expiration l'année prochaine. Du côté turc, il faut améliorer les conditions dans lesquelles sont effectués les investissements industriels en Turquie et supprimer les entraves encore existantes. Enfin, une politique constructive et à long terme de l'emploi et de la formation des travailleurs turcs doit être élaborée par le Conseil d'association.

Au cours du débat qui a précédé l'adoption de cette résolution, M. De Winter (dém. chr. belge), président de la commission de l'association avec la Turquie, a présenté le rapport de M. Hahn en mettant l'accent sur le fait que c'est pour des considérations d'ordre éminemment politique que l'on peut se féliciter du succès de l'association CEE-Turquie. M. Müller (dém. chr. all.) président de la commission des affaires sociales et de la santé publique, s'est préoccupé du problème des travailleurs turcs dans la Communauté. Il est essentiel que ceux-ci bénéficient des mêmes avantages que les autres travailleurs étrangers et que, une fois rentrés dans leur pays, ils soient utilisés au mieux de leurs connaissances techniques afin qu'ils puissent contribuer pleinement au développement de l'économie turque.

M. Martino, membre de la Commission européenne, s'est déclaré d'accord sur l'ensemble du texte de la résolution. La Communauté devra prendre les mesures nécessaires afin de ne pas mettre en danger l'économie turque. L'orateur a rappelé que le Conseil avait décidé que l'on devait passer aussitôt que possible à la phase transitoire et que la Communauté poursuivrait son assistance financière à la Turquie. Des améliorations pourront être apportées à la situation des travailleurs turcs dans la Communauté lors de la discussion du protocole additionnel. Si les objectifs résultant des accords d'Ankara ont pu être atteints, il ne faut cependant pas mésestimer les problèmes qui restent à résoudre.

L'accord international sur le sucre (28 novembre) Dans une question orale avec débat (n° 14/68), la commission des relations économiques extérieures demande à la Commission européenne les raisons pour

lesquelles la Communauté n'a pas participé à la conclusion de l'accord international sur le sucre, signé à Genève le 24 octobre 1968 et de quelle manière la Communauté pourrait encore participer à cet accord ?

En présentant cette question orale, M. Westerterp (dém. chr. néerl.) au nom de la commission des relations économiques extérieures, regrette que la Communauté ne participe pas à un tel accord et formule l'espoir qu'elle saisira la possibilité qui lui est offerte d'y adhérer. D'autre part, M. Westerterp a précisé que le but du débat était uniquement de définir les effets de la non-participation de la Communauté à l'accord.

M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, précise que ce n'est pas pour des raisons de principe que la Communauté n'a pas participé à l'accord international sur le sucre. Avant d'adhérer à un tel accord, la politique sucrière de la Communauté doit s'adapter aux exigences d'un accord conclu avec des pays tiers. La Commission regrette que la Communauté n'ait pas pu participer à l'accord sur le sucre, mais elle doit élaborer sa propre politique et être en mesure, dans quelques années de participer aux accords mondiaux sur le sucre et sur d'autres produits.

Au cours du débat, deux tendances se sont nettement opposées sur ce problème : priorité à la production interne ou priorité aux relations extérieures. D'ailleurs, comme l'ont fait remarquer plusieurs orateurs, le débat a débordé quelque peu l'aspect politique de la non-participation de la Communauté à l'accord, pour évoquer le problème de la politique sucrière de la Communauté. MM. Kriedemann (soc. all.) et Vredeling (soc. néerl.) ont déploré que la Communauté n'ait pas participé à l'accord international sur le sucre et ont souligné la déception des pays en voie de développement vis-à-vis desquels, la Communauté a des obligations. Les intérêts des producteurs, a notamment déclaré M. Vredeling, doivent être subordonnés aux intérêts des pays en voie de développement. Pour M. Klinker (dém. chr. all.), si la Communauté a des droits, elle doit aussi tenir compte des pays du tiers monde. Pour M. Boscary-Monsservin (lib. fr.), président de la commission de l'agriculture, l'accord international soulève des questions complexes. Il est impossible dans le cadre d'un tel débat de déboucher sur des orientations valables pour toute la politique agricole commune. On ne peut pas aborder l'aspect international sans savoir où l'on en est très exactement sur le plan intérieur. M. Baas (lib. néerl.) souligne que le débat ne devait pas porter sur l'organisation future du marché du sucre. C'est pourquoi, il considère que la

proposition de résolution présentée par la commission des relations économiques extérieures est inopportune. De même, M. Boscary-Monsservin s'élève contre la discussion d'urgence de ce texte qui aborde le fond du problème de l'organisation du marché du sucre: il s'agit de savoir si l'on va donner la prédominance au problème de la production interne ou, au contraire, au problème des relations extérieures. L'orateur refuse de se prononcer avant un examen approfondi par les commissions compétentes. Le vote d'un tel texte obligera la révision des règlements agricoles.

En réponse aux différents orateurs, M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, déclare qu'avant de conclure un accord définitif dans un domaine, la Communauté doit clairement définir sa politique dans ce domaine. Or, cela exige du temps.

M. de la Malène (UDE, fr.) président de la commission des relations économiques extérieures, demande que l'on ne recherche pas des arrière-pensées dans le texte de la proposition de résolution qui exprime des idées de bon sens et des vœux. En le votant, on ne mettra nullement en cause la politique agricole commune, ni la politique du commerce extérieur de la Communauté.

Le Parlement, après avoir accepté la discussion d'urgence, vote la résolution présentée par la commission des relations économiques extérieures aux termes de laquelle, il déplore que la Communauté n'ait pas participé à l'accord international sur le sucre, compte tenu de ses responsabilités, d'une part, vis-à-vis du fonctionnement plus satisfaisant du marché international du sucre et, d'autre part, à l'égard des pays en voie de développement. L'Assemblée souhaite que la Communauté puisse adhérer à cet accord dans les plus brefs délais. Elle invite la Commission et le Conseil à insister lors d'un nouvel examen du problème du marché international du sucre au sein des institutions de la CNUCED, sur la nécessité d'une meilleure structure de l'accord international sur le sucre qui devrait notamment permettre un contrôle effectif de l'extension de la production sucrière dans le monde et un équilibre structurel entre l'offre et la demande sur le marché international du sucre.

L'agriculture

Les additifs dans l'alimentation des animaux (28 novembre). Les divergences existant dans les réglementations des Etats membres concernant les aliments des animaux risquent d'entraîner des difficultés dans les échanges intracommunautaires des aliments et des viandes.

C'est pourquoi la Commission européenne a présenté une proposition de directive tendant à harmoniser les dispositions nationales en la matière. C'est sur cette proposition que le Parlement s'est prononcé après avoir examiné le rapport (doc. 164) présenté par M. Brouwer (dém. chr. néerl.) au nom de la commission de l'agriculture. La proposition établit des listes de substances admises et interdites, prévoit quelques dérogations et un délai de dix ans pour l'harmonisation complète.

Sur le plan institutionnel, le Parlement préférerait que de telles dispositions soient l'objet d'un règlement et estime que c'est à la Commission européenne d'apporter les modifications prévues dans la directive. De plus, le Parlement souligne que la création d'un nouveau comité ne doit entraîner aucune limitation des pouvoirs ni des responsabilités de la Commission européenne. En ce qui concerne les aspects sanitaires, le Parlement demande que l'on en arrive rapidement à l'établissement d'une législation sanitaire européenne donnant toutes les garanties nécessaires. Sous réserve des observations de caractère institutionnel et de quelques modifications de détail, le Parlement approuve la proposition de directive.

Au cours du débat, M. Brouwer (dém. chr. néerl.) rapporteur, a insisté sur l'utilité d'une telle directive et M. Müller (dém. chr. all.), président de la commission des affaires sociales et de la santé publique, a mis l'accent sur l'intérêt pour la santé publique d'une réglementation rigoureuse des additifs dans les aliments, notamment des produits hormonaux qui devraient être interdits. M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a précisé que la Commission choisirait, à l'avenir, la forme réglementaire et a fait des réserves sur les observations concernant les comités d'experts, la décision politique restant toujours à la Commission ou au Conseil. Plusieurs suggestions de la commission de l'agriculture seront mises à l'étude par la Commission européenne.

Organisation commune des marchés dans le secteur du sucre (28 novembre). Sur la base d'un rapport (doc. 161) présenté par M. Klinker (dém. chr. all.) au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement a donné un avis favorable à une proposition de règlement modifiant le règlement portant organisation commune des marchés dans le secteur du sucre. Les modifications proposées faciliteront l'application pratique des règles d'organisation du marché du sucre. La plus importante de ces modifications vise à soumettre toute la production sucrière de la Communauté à ces règles. Jusqu'ici la quantité de la production de sucre qui dépassait éventuellement le quota maximum des usines n'était pas intégralement assujettie à l'organisation du

marché du sucre. La proposition de règlement prévoit la perception d'une cotisation spéciale pour la quantité de sucre qui dépasse le quota maximum.

Le Parlement a également approuvé une proposition de directive modifiant les dates d'entrée en vigueur de la directive du Conseil du 14 juin 1966 concernant la commercialisation des matériels forestiers de reproduction (rapport (doc. 162) de M. Briot (UDE, fr.) au nom de la commission de l'agriculture).

Organisation commune du marché viti-vinicole (27-28 novembre). Des éléments nouveaux devant faire l'objet d'un nouvel examen en commission et d'études au sein des groupes politiques, ceux-ci ont demandé le renvoi en commission du rapport (doc. 163) de M. Sabatini (dém. chr. it.) fait au nom de la commission de l'agriculture sur une proposition de règlement portant dispositions complémentaires en matière d'organisation commune du marché viti-vinicole. Le renvoi a été décidé par le Parlement européen. MM. Sabatini, rapporteur et Boscary-Monsservin (lib. fr.), président de la commission de l'agriculture ont protesté contre ce renvoi qui ne se justifie pas et a été décidé à l'insu des deux principaux intéressés. M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, s'est joint aux précédents orateurs en soulignant que la Commission européenne n'avait pas été consultée et qu'elle était prête pour la discussion.

Les transports.

Comptabilité des dépenses relatives aux infrastructures des transports (29 novembre). Le Parlement a approuvé sur la base d'un rapport (doc. 159) de M. Fellermaier (soc. all.) au nom de la commission des transports, la proposition de règlement relatif à l'instauration d'une comptabilité uniforme et permanente des dépenses relatives aux infrastructures servant aux transports par chemin de fer, par route et par voie navigable. Dans sa résolution, le Parlement souligne l'importance de ce règlement pour l'élaboration d'une politique commune des transports. En clarifiant le problème des coûts d'infrastructure, cette comptabilité permettra d'y apporter une solution rationnelle et fournira une base sûre d'imputation des coûts d'infrastructure.

Au cours du débat, M. Bousquet (UDE, fr.) a mis l'accent sur la différence des coûts d'infrastructure pour les chemins de fer et les autres modes de transport et a souligné que le règlement permettra la mise en place d'une des pierres angulaires de la politique européenne des

transports aussi bien que de la politique des transports de chaque Etat membre. M. Posthumus (soc. néerl.), président de la commission des transports, a demandé que ce règlement soit mis effectivement en application.

M. Bodson, membre de la Commission européenne, a précisé les objectifs du règlement en discussion : permettre la connaissance des ressources globales affectées par la collectivité aux infrastructures de transport et fournir des éléments en vue de la mise en oeuvre des mesures de tarification des usages des trois infrastructures. Ce règlement crée les bases préalables indispensables à la future politique commune des transports et ne préjuge en rien des futures méthodes de tarification.

Normalisation des comptes des entreprises de chemin de fer (29 novembre). La proposition de règlement relatif aux règles communes pour la normalisation des comptes des entreprises de chemin de fer a été approuvée par le Parlement européen sur la base d'un rapport (doc. 150) de M. Faller (soc. all.) fait au nom de la commission des transports. Le rapporteur rappelle que cette proposition porte sur la compensation ou l'élimination des anomalies découlant des interventions de l'Etat à l'exception des obligations inhérentes à la notion de service public qui ont fait l'objet d'un autre règlement. Le règlement permettra de démêler sur le plan comptable, l'écheveau des aides et des prestations gratuites, des avantages et des inconvénients qui, pour le rail, résultent des dispositions administratives et des charges que lui impose la loi. Le rapporteur constate donc que la normalisation des comptes vise à rapprocher les conditions de concurrence du rail de celles des autres modes de transport. Il regrette que la Commission ait omis les coûts d'infrastructure et les charges fiscales. Ce règlement ne constitue qu'un premier pas et la Commission devra proposer, dans le cadre de la politique commune des transports, des mesures appropriées pour l'élimination des causes de distorsion.

M. Bousquet (UDE, fr.) a estimé que cette proposition de règlement constituera une excellente base de départ pour les actions futures. Il faut rechercher les postes anormaux dans les comptes de chemin de fer en vue de les supprimer ou de les faire compenser. La normalisation devrait figurer dans le cadre d'une action visant à la suppression de certaines interventions des Etats. L'orateur insiste sur l'urgence de l'assainissement de la situation économique et financière des chemins de fer. Il faut d'ores et déjà envisager les suppressions et compensations qui paraissent s'imposer. M. Bousquet donne un aperçu des postes à supprimer ou compenser, et exprime le souhait

que le Conseil distingue entre la suppression des postes anormaux et les compensations qu'ils conviendrait d'accorder éventuellement. M. Richarts (dém. chr. all.) s'est inquiété des retards accumulés dans la mise en oeuvre de la politique commune des transports et a demandé quand le Parlement pourra enfin disposer du rapport de la Commission en la matière.

M. Bodson, membre de la Commission européenne, espère que ce rapport pourra être prêt au début du mois de janvier. Il reconnaît que les propositions de la Commission sont fragmentaires mais les problèmes étant trop vastes, il est bon de procéder par étapes. Si la proposition ne traite pas des coûts d'infrastructure et des charges fiscales, c'est que les enquêtes menées pour trouver les bases d'une solution à l'imputation des coûts d'infrastructure ne sont pas encore suffisamment avancées. Par ailleurs, une action simultanée doit être entreprise vis-à-vis des trois modes de transports. Enfin, M. Bodson a affirmé, comme le Parlement le demandait, que la situation matérielle des cheminots ne devrait pas être touchée par les mesures envisagées dans le règlement. C'est d'ailleurs pourquoi, il se déclare d'accord avec M. Bousquet quand celui-ci demande soit l'élimination soit la compensation, certaines distorsions ne pouvant pas être éliminées.

Divers

Au cours des séances des 28 et 29 novembre, le Parlement a approuvé plusieurs propositions de la Commission européenne, portant sur des questions essentiellement techniques :

- proposition de règlement qui apporte une simple modification de forme au règlement concernant la désignation tarifaire des féculs importés des EAMA ou des PTOM (rapport (doc. 165) de M. Carcassone (soc. fr.) au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache);
- proposition de directive concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension (rapport (doc. 157) de M. Jarrot (UDE, fr.) au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique). Il s'agit d'imposer aux Etats membres un certain nombre de principes généraux de sécurité et à renvoyer par ailleurs aux normes harmonisées établies d'un commun accord par les organismes spécialisés des différents Etats membres.

Un amendement de M. Jarrot tendant à augmenter la sécurité a été adopté par le Parlement;

- proposition de directive modifiant une directive concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses (rapport (doc. 156) de M. Berkhouwer (lib. néerl.) au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique);
- proposition de règlement déterminant les catégories de fonctionnaires et agents des Communautés européennes auxquelles s'appliquent certains articles du protocole sur les privilèges et immunités des Communautés (rapport (doc. 152) de M. Carcassonne (soc. fr.) au nom de la commission juridique).

Nouveau membre

M. Roger Houdet (lib.) a été désigné, le 21 novembre par le Sénat français comme membre du Parlement européen en remplacement de M. Brunhes dont le mandat national n'a pas été renouvelé. Son mandat a été validé par le Parlement européen au cours de la séance du 27 novembre.

Le Parlement tiendra une session extraordinaire à Luxembourg, le 13 décembre 1968. La prochaine session ordinaire aura lieu du 21 au 25 janvier 1969 à Strasbourg.

III. ACTIVITES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

COMMISSION POLITIQUE (1)

Président : M. Scelba (dém. -chr. it.)

22 octobre et 7 novembre à Bruxelles

Activités des Communautés dans le secteur culturel. Echange de vues avec la Commission européenne. La commission politique demande une politique communautaire dans ce secteur et envisage une rencontre avec les présidents des commissions parlementaires de l'éducation nationale des six parlements nationaux. M. Triboulet (U.D.E., fr.) a été chargé de rédiger un avis à la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques sur la recherche dans l'université et ses implications pour la jeunesse européenne. M. Hougardy (lib. belge) a été nommé rapporteur sur la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres et M. Schuijt (dém. -chr. néerl.) rapporteur sur les problèmes liés à la création d'une université européenne.

Problème de l'élargissement de la Communauté. Echange de vues avec M. Rey, président de la Commission européenne sur le plan Harmel, les difficultés d'arrangements commerciaux en dehors d'une perspective d'adhésion, le problème du veto au sein du Conseil, l'union politique et des actions à entreprendre en matière de politique étrangère vis-à-vis des pays arabes et d'Israël.

Nomination de rapporteurs : M. Furler (dém. -chr. all.) sur les problèmes relatifs à la collaboration entre les parlements nationaux et le Parlement européen - M. Dehousse (soc. belge) sur les aspects politiques et institutionnels des relations des Communautés avec les pays tiers et les organisations internationales.

COMMISSION ECONOMIQUE (2)

Présidente : Mme Elsner (soc. all.)

11 et 31 octobre à Bruxelles - 14 et 15 novembre à Hambourg

Projet de second programme de politique économique à moyen terme.
Adoption du rapport de Mme Elsner (soc. all.) (voir 2e partie).

Monopoles nationaux à caractère commercial des tabacs manufacturés.
Adoption du rapport de M. De Winter (dém. -chr. belge) sur une proposition de règlement de la Commission européenne.

Mission d'étude à Hambourg. Echange de vues avec les autorités locales, les représentants du monde économique, financier et du travail sur les problèmes régionaux et portuaires.

Nomination de rapporteurs: -M. Hougardy (lib. belge) sur une proposition de directive relative au rapprochement des législations relatives aux mesures techniques de sécurité pour la construction et l'exploitation des oléoducs - M. Apel (soc. all.) sur la politique en matière de formation de patrimoine - M. E. Schaus (dém. -chr. lux.) a été élu vice-président de la commission économique en remplacement de M. Bech, décédé.

COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS (3)

Président : M. Spénale (soc. fr.)

10 et 22 octobre, 6 et 7 novembre à Bruxelles - 12 novembre à Paris 19-22 novembre à Bruxelles

Budget de fonctionnement des Communautés pour 1969. Adoption du rapport du M. Gerlach (soc. all.) (voir 2e partie) après audition des délégations des commissions parlementaires intéressées.

Recherche et investissements dans le cadre de l'Euratom. Adoption du rapport de M. Leemans (dém.-chr. belge) sur les aspects politiques, budgétaires et financiers de cette question (voir 2e partie).

Réunion commune avec la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques pour l'examen de la politique générale de la recherche, de l'enseignement et d'investissement de l'Euratom et sur ses aspects financiers et budgétaires.

Concours du FEOGA, section orientation, pour 1969. Adoption de l'avis rédigé par M. Aigner (dém.-chr. all.) à la commission de l'agriculture sur une proposition de règlement (voir 1ère partie).

Prix de l'huile d'olive pour 1968-1969. Adoption d'un avis rédigé par M. Corterier (soc. all.) à la commission de l'agriculture sur une proposition de règlement (voir 1ère partie).

Prix du porc pour 1968-1969. Adoption d'un avis rédigé par M. Rossi (lib. fr.) à la commission de l'agriculture, sur une proposition de règlement (voir 1ère partie).

Aménagement des systèmes nationaux de taxes sur les véhicules utilitaires. Adoption d'un avis rédigé par M. Corterier (soc. all.) à la commission des transports sur une proposition de directive: influence sur les recettes des Etats membres - problème de la taxation des véhicules d'utilité publique - suppression de la double imposition pour les transports internationaux.

Désignation de M. Corterier (soc. all.) comme rédacteur d'un avis à la commission économique sur le problème de l'institution d'un marché européen des capitaux.

Désignation de membres chargés de suivre le contrôle des dépenses - du Fonds social européen (M. Wolhfart, soc. lux.) - du FED (M. Pianta lib. fr.) - du FEOGA (M. Aigner, dém.-chr. all.)

COMMISSION DE L'AGRICULTURE (4)

Président : M. Boscary-Monsservin (lib. fr.)

9, 10, 15 octobre à Bruxelles - 23 octobre à Luxembourg - 6, 7, 14, 15 novembre à Bruxelles - 25 et 27 novembre à Strasbourg.

Politique commune dans le secteur de la pêche. Examen des amendements déposés en séance plénière. Adoption de certains amendements aux propositions de résolution faisant suite au rapport de M. Kriedemann (soc. all.) (voir 1ère partie).

Prix du porc. Adoption du rapport de M. Richarts (dém.-chr. all.) sur une proposition de règlement (voir 1ère partie).

Prix de l'huile d'olive. Adoption du rapport de M. Richarts (dém.-chr. all.) sur une proposition de règlement (voir 1ère partie).

Concours du FEOGA, section orientation, pour 1969. Adoption du rapport de M. Vredeling (soc. néerl.) sur une proposition de règlement (voir 1ère partie).

Organisation commune du marché viti-vinicole. Adoption du rapport de M. Sabatini (dém.-chr. it.) sur une proposition de règlement (voir 2e partie).

Commercialisation des matériels forestiers de reproduction. Adoption du rapport de M. Briot (UDE, fr.) sur une proposition de directive (voir 2e partie).

Organisation du marché du sucre. Adoption du rapport de M. Klinker (dém.-chr. all.) sur une proposition de règlement (voir 2e partie).

Additifs dans l'alimentation des animaux. Adoption du rapport de M. Brouwer (dém.-chr. néerl.) sur une proposition de directive (voir 2e partie). Examen au sein d'un groupe de travail réunissant des membres des commissions de l'agriculture et des affaires sociales et de la santé publique et des experts nationaux.

Second programme de politique économique à moyen terme. Adoption de l'avis rédigé par M. Richarts (dém.-chr. all.) à la commission économique : assurer au secteur agricole un revenu et un statut social

comparables à ceux des autres secteurs économiques et rapprocher l'agriculture de la société industrielle moderne.

Avant-projet de budget des Communautés. Examen des titres relatifs à l'agriculture sur la base d'un document de travail de M. Vredeling (soc. néerl.) : renforcement des moyens de contrôle de la Commission européenne pour le budget du FEOGA - danger d'un retour au financement national de la politique agricole.

Désignation de M. Briot (UDE, fr.) comme rédacteur d'un avis à la commission des transports sur des propositions de directives concernant les tracteurs agricoles à roues.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE (5)

Président : M. Müller (dém. -chr. all.)

8, 21 octobre - 8, 13 novembre à Bruxelles

Application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté.

Adoption du rapport de M. Servais (dém. -chr. belge) sur une proposition de règlement (voir 2e partie).

Rapprochement des législations relatives au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension. Adoption du rapport de M. Jarrot (UDE, fr.) sur une proposition de directive (voir 2e partie).

Rapprochement des législations relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances dangereuses. Adoption du rapport de M. Berkhouwer (lib. néerl.) sur une proposition de directive (voir 2e partie).

Modalités des mesures transitoires dans le domaine des activités non salariées de transformation. Adoption de l'avis rédigé par M. Ramaekers (soc. belge) à la commission juridique: la commission demande le dépôt de directives particulières applicables aux activités consistant dans l'examen des organes de la vue et de l'ouïe.

Rapprochement des législations relatives aux mesures techniques de sécurité pour la construction et l'exploitation des oléoducs. Adoption de l'avis rédigé par M. Laudrin (UDE, fr.) à la commission économique : extension du champ d'application de la directive - rôle uniquement consultatif du comité technique - renforcement des exigences en matière de sécurité.

Renforcement de la position du consommateur dans le marché commun. Adoption de l'avis rédigé par M. Merchiers (lib. belge) à la commission économique : demande de mesures sanitaires et publicitaires améliorant la protection du consommateur - nécessité de désigner des représentants des consommateurs au Comité économique et social.

Additifs dans l'alimentation des animaux. Adoption d'un avis rédigé par M. Berkhouwer (lib. néerl.) à la commission de l'agriculture : l'emploi d'additifs ne doit être autorisé que lorsque son innocuité pour l'organisme humain est irréfutablement démontrée.

Désignation de rédacteurs d'avis: -M. Baumel (UDE, fr.) sur les questions se rattachant à la formation de patrimoine chez les travailleurs (avis à la commission économique) - M. Bergmann (soc. all.) sur la création d'une société commerciale européenne (avis à la commission juridique).

M. Merchiers (lib. belge) a été élu vice-président de la commission en remplacement de M. Angioy qui n'est plus membre du Parlement.

COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES (6)

Président : M. de la Malène (UDE, fr.)

22 octobre, 5 et 15 novembre à Bruxelles - 26 et 27 novembre à Strasbourg

Accord international sur le sucre. Décision de poser une question orale à la Commission européenne (voir 2e partie).

Relations entre la Communauté et l'Égypte, l'Espagne et Israël. Echange de vues avec la Commission européenne : les relations avec ces trois pays posent des problèmes politiques qui conditionnent l'établissement de relations normales.

Relations CEE --Pays de l'Est. Echange de vues avec la Commission européenne : intérêt que présenterait la définition et la mise en oeuvre d'une politique commerciale commune dans les relations avec ces pays. Il en résulterait vraisemblablement une modification de la position politique de ces pays à l'égard de la Communauté. Constitution d'un groupe de travail (M. Hahn (dém.-chr. all.) président et rapporteur).

Régime d'importation applicable aux tabacs bruts et aux déchets de tabacs originaires des EAMA et des PTOM. Adoption de l'avis rédigé par M. Rossi (lib. fr.) à la commission des relations avec les pays africains et malgache : contre l'instauration de droits de douane - maintien de la franchise actuelle.

Recommandations adoptées par la commission parlementaire mixte CEE-Turquie. Adoption de l'avis rédigé par M. Fanton (UDE, fr.) à la commission de l'association avec la Turquie : approbation des recommandations (voir 2e partie).

Désignation de membres chargés de suivre les relations de la Communauté avec les pays suivants : Yougoslavie (M. Vredeling, soc. néerl.) - Malte (M. van Offelen, lib. belge) - Israël et Inde (M. Battista, dém.-chr. it.)

COMMISSION JURIDIQUE (7)

Président : M. Deringer (dém.-chr. all.)

18 octobre - 7 novembre à Bruxelles

Détermination des catégories de fonctionnaires des Communautés auxquels s'applique le protocole sur les privilèges et immunités. Adoption du rapport de M. Carcassonne (soc. fr.) sur une proposition de règlement (voir 2e partie).

Monopoles à caractère commercial des tabacs manufacturés. Adoption d'un avis de M. Boertien (dém.-chr. néerl.) à la commission économique : examen du fondement juridique de la proposition de règlement et des principes juridiques à observer pour l'aménagement des monopoles à caractère commercial.

Rapprochement des législations des Etats membres relatives à des dispositions concernant notamment les véhicules à moteur, les tracteurs et les oléoducs. Adoption d'un avis : M. Deringer (dém. -chr. all.) a été chargé de transmettre une lettre à la commission des transports et à la commission économique pour leur faire part de l'avis de la commission juridique sur les propositions de directives : problème de la procédure à employer pour la consultation des comités prévus par ces directives.

Représentation de la Communauté auprès des organisations internationales. M. Dehousse (soc. belge) est chargé de préparer un document de travail.

Nomination de M. Boertien (dém. -chr. néerl.) comme rapporteur sur une proposition de directive concernant les modalités de mesures transitoires dans le domaine des activités non salariées de transformation (industrie et artisanat). D'autre part, M. Boertien a également été chargé de suivre le problème du délai de réponse aux questions écrites.

COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES (8)

Président : M. Scarascia-Mugnozza (dém. -chr. it.) élu en remplacement de M. Pedini (dém. -chr. it.)

10 octobre - 5 novembre à Bruxelles

Politique énergétique commune. Echange de vues avec la Commission européenne : la commission parlementaire demande l'établissement d'un programme d'ensemble afin de réaliser une politique énergétique communautaire.

Les sociétés pétrolières dans la Communauté. Poursuite de l'examen du document de travail de M. Brunhes (lib. fr.) : problème de la sécurité des approvisionnements et des coûts.

Désignation de M. Hougardy (lib. belge) comme rapporteur sur la recherche dans l'université et ses implications pour la jeunesse européenne.

Réunion commune avec la commission des finances et des budgets sur la politique générale de recherche d'enseignement et d'investissement de l'Euratom et sur ses aspects financiers et budgétaires.

COMMISSION DES TRANSPORTS (9)

Président : M. Posthumus (soc. néerl.)

14 octobre et 12 novembre à Bruxelles

Règles communes pour la normalisation des comptes des entreprises de chemin de fer. Adoption du rapport de M. Faller (soc. all.) sur une proposition de règlement (voir 2e partie).

Instauration d'une comptabilité uniforme et permanente des dépenses relatives aux infrastructures servant aux différents modes de transport. Adoption du rapport de M. Fellermaier (soc. all.) sur une proposition de règlement (voir 2e partie).

Situation actuelle des ports du Nord. Mission d'étude et d'information à Anvers, Rotterdam et Amsterdam (7-8 octobre).

Nominations de rapporteurs : - M. Apel (soc. all.) sur l'organisation d'une enquête sur les coûts des infrastructures servant aux différents modes de transport - M. Riedel (dém.-chr. all.) sur l'adaptation des contingents bilatéraux et du nombre des autorisations de transit pour les transports de marchandises par route entre les Etats membres - M. Cousté (UDE, fr.) sur le rapprochement des législations relatives à plusieurs accessoires des véhicules à moteur - M. Jozeau-Marigné (lib. fr.) sur le rapprochement des législations relatives aux tracteurs agricoles.

M. Memmel (dém.-chr. all.) a été chargé de rédiger un avis à la commission économique sur le rapprochement des législations relatives aux mesures techniques de sécurité pour la construction et l'exploitation des oléoducs.

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE (10)

Président : M. Schuijt (dém.-chr. néerl.)

9 et 21 octobre - 15 novembre à Bruxelles

Situation politique actuelle en Grèce. Examen du projet de rapport de M. Scarascia-Mugnozza (dém.-chr. it.) sur les effets de l'actuelle situation politique grecque sur le fonctionnement de l'accord d'association.

Suite de l'examen du document de travail de M. Glinne (soc. belge) sur les textes de la nouvelle constitution grecque.

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE(11)

Président : M. De Winter (dém.-chr. belge)

19 novembre à Bruxelles

Recommandations de la commission parlementaire mixte CEE-Turquie. Adoption du rapport de M. Hahn (dém.-chr. all.) sur ces recommandations (voir 2e partie).

Décision d'étudier les problèmes suivants : Coordination entre le programme de politique économique à moyen terme de la Communauté et le plan turc de développement - création de pôles industriels de développement en Turquie - coordination des politiques commerciales des pays du bassin méditerranéen.

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES PAYS AFRICAINS ET
MALGACHE (12)

Président : M. Thorn (lib. lux.)

18 novembre à Paris

Fécules importées des EAMA ou des PTOM. Adoption d'un rapport de M. Carcassonne (soc.fr.) sur une proposition de règlement (voir 2e partie).

Relations entre la CEE et les pays du Maghreb. La conclusion d'accords avec la Tunisie et le Maroc paraît proche. Il n'en va pas de même avec l'Algérie, bien que la situation actuelle ne repose sur aucune base juridique et que les régimes appliqués par les divers Etats membres à l'égard de ce pays se soient considérablement différenciés.

Nomination de M. De Wulf (dém.-chr. belge) pour présenter devant la Conférence parlementaire de l'association CEE-EAMA, en janvier 1969, un document de travail sur "les problèmes de l'industrialisation et les difficultés de pénétration du progrès technique et scientifique dans les Etats associés".

IV. AUTRES INFORMATIONS

GROUPE DEMOCRATE-CHRETIEN

Président: M. Illerhaus (all.)

29-30 octobre à Bruxelles

Utilisation des forces vives de la jeunesse dans le processus d'édification de l'Europe. Discussion sur ce thème avec des représentants d'organisation d'étudiants et de jeunes des pays de la Communauté. Exposé introductif de M. Dichgans (all.) sur: "Le défi des étudiants aux politiciens de l'Europe - Le défi européen aux jeunes universitaires".

Examen des causes profondes du malaise estudiantin, de l'évolution politique et sociologique de la société contemporaine et des problèmes de la politique moderne en matière d'éducation. Les réformes qui s'imposent doivent être introduites sans recours à la violence. Le système parlementaire et démocratique ne peut subsister à la longue que s'il tient compte des courants de force qui se manifestent au sein de la jeunesse: réforme de l'éducation, du système parlementaire et réalisation de la justice sociale.

Le groupe démocrate-chrétien poursuivra ce dialogue afin que son action politique tienne compte des aspirations de la jeunesse. Il partage avec les jeunes la conviction qu'une Europe intégrée et libre leur donnera les meilleures chances d'avenir.

GRUPE SOCIALISTE

Président: M. Vals (franç.)

Réunion de travail du 4 novembre à Bruxelles

Examen de la situation politique générale de la Communauté dans la perspective de la fin de la période transitoire. Ce thème fut traité du point de vue juridique, économique, social et politique, en présence de membres de la Commission européenne.

GRUPE DES LIBERAUX ET APPARENTES

Président: M. Pleven (franç.)

28-29 octobre à Luxembourg

Examen de la nouvelle situation créée en Europe par l'occupation soviétique en Tchécoslovaquie et la persistance des désaccords au sein des Six sur l'adhésion de pays tiers à la Communauté. Rapports de MM. van Offelen (belge) et Achenbach (all.) - Adoption d'une résolution.

Le groupe estime que la contrainte armée exercée par l'URSS sur le gouvernement de Tchécoslovaquie impose à tous les Etats européens, membres ou non de l'alliance atlantique, un réexamen de leur politique de défense, notamment en ce qui concerne les forces classiques et demande aux gouvernements de l'Europe occidentale de prendre l'initiative d'une conférence intergouvernementale pour renforcer leur solidarité politique et garantir la sécurité européenne.

Le groupe estime intolérable que la construction européenne reste embourbée du fait de l'affrontement des intransigeances face aux problèmes de l'élargissement des Communautés et de leur développement interne et réitére son opinion favorable à l'ouverture aussi rapide que possible, de négociations avec la Grande-Bretagne. D'autre part, le groupe considère que, dans les différents plans récemment exposés, se dégagent beaucoup d'éléments positifs pour que les gouvernements

des Six puissent enfin dégager une ligne commune de conduite permettant d'accomplir une nouvelle étape vers l'intégration européenne.

Enfin, le groupe s'engage, au sein du Parlement européen, comme dans les parlements nationaux, à multiplier les initiatives et les interventions permettant d'atteindre les objectifs énoncés ci-dessus.

GROUPE DE L'UNION DEMOCRATIQUE EUROPEENNE

Président: M. Triboulet (franç.)

Journées d'études à Gemenos (Bouches du Rhône) du 16 au 18 octobre.

Examen des principaux points à l'ordre du jour de la session de novembre du Parlement européen: en travaillant à la mise au point de problèmes techniques aussi essentiels pour la vie de chaque européen, le groupe est persuadé qu'il apporte une contribution décisive à la construction de l'Europe et souhaite que l'opinion publique en prenne chaque jour une plus claire conscience.

Echange de vues avec M. Comiti, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, sur les orientations qui pourraient être données à une politique européenne de la jeunesse.

COMMISSION PARITAIRE CEE-EAMA

Président: M.A. Sissoko (Mali)

14 au 17 octobre à Brazzaville

Séance solennelle. Discours de MM. P. Lissouka, ministre du plan de la république du Congo, M. Pedini, président en exercice du Conseil des Communautés, M. Rochereau, membre de la Commission des Communautés et A. Sissoko.

4ème rapport annuel du Conseil d'association. Adoption du rapport de M.E. Ebagnitchie (Côte d'Ivoire) sur ce rapport: bilan des activités passées et suggestions relatives au renouvellement de la Convention de Yaoundé.

Rapport financier. Adoption du rapport de M.A. Rakotozafimahery (Madagascar).

Thème de discussion choisi pour la prochaine Conférence parlementaire de l'association qui se tiendra du 10 au 15 janvier 1969 à Tananarive: "les problèmes de l'industrialisation et de la pénétration du progrès technique et scientifique dans les EAMA".

QUESTIONS ECRITES

Le Journal officiel des Communautés européennes no. C 103, du 10 octobre 1968, publie les réponses aux questions écrites de :

M. Vredeling (no. 110, 17.6.1968) au Conseil sur les résolutions du Conseil concernant le marché commun du lait et des produits laitiers ainsi que de la viande bovine.

M. Vredeling (no. 113, 17.6.1968) au Conseil sur le financement de la politique agricole commune.

M. Richarts (no. 135, 1.7.1968) à la Commission sur la protection de la production de transformation.

M. Armengaud (no. 147, 24.7.1968) à la Commission sur les droits de pêche octroyés à des entreprises japonaises par le gouvernement de la République malgache.

Le Journal officiel des Communautés européennes no. C 109, du 23 octobre 1968, publie les réponses aux questions écrites de :

M. Behrendt (no. 137, 4.7.1968) à la Commission sur les coûts des contrôles vétérinaires.

M. Behrendt (no. 138, 4.7.1968) à la Commission sur la méthode de travail du Comité permanent des denrées alimentaires et du Comité permanent vétérinaire.

M. Riedel (no. 141, 5.7.1968) à la Commission sur la publicité en faveur du vin.

M. Richarts (no. 145, 18.7.1968) à la Commission sur le remembrement cadastral dans le cadre des programmes communautaires.

M. Deringer (no. 149, 25.7.1968) à la Commission sur l'article 90 du traité instituant la C.E.E.

M. Dulin (no. 150, 25.7.1968) à la Commission sur la politique commune en matière de lutte contre la brucellose.

M. Dulin (no. 151, 25.7.1968) à la Commission sur les statistiques agricoles régionales.

M. Oele (no. 154, 1.8.1968) à la Commission sur la mise en vigueur simultanée de l'heure d'été dans les Etats membres.

M. Vredeling (no. 160, 22.8.1968) à la Commission sur le financement de la politique agricole commune.

M. Vredeling (no. 161, 22.8.1968) à la Commission sur les enquêtes de conjoncture dans la Communauté.

M. Vredeling (no. 165, 22.8.1968) à la Commission sur la critique de l'attitude d'un Etat membre.

M. Vredeling (no. 171, 30.8.1968) à la Commission sur l'application de l'article 115 du traité de la C.E.E.

M. Vredeling (no. 173, 30.8.1968) à la Commission sur les importations en Italie de bichromate de sodium.

Le Journal officiel des Communautés européennes no. C 110, du 24 octobre 1968, publie les réponses à la question écrite de :

M. Vredeling (no. 179, 9.9.1968) à la Commission sur la décision de la Commission du 21 décembre 1967.

Le Journal officiel des Communautés européennes no. C 112, du 28 octobre 1968, publie les réponses aux questions écrites de :

M. Richarts (no. 140, 4.7.1968) à la Commission sur l'extension de la culture viticole.

M. Scelba (no. 144, 17.7.1968) à la Commission sur la réorganisation des services dans le cadre de la fusion des exécutifs.

M. Baas (no. 148, 24.7.1968) à la Commission sur les programmes communautaires pour la section "Orientation" du F.E.O.G.A.

M. Deringer (no. 156, 7.8.1968) à la Commission sur les nouvelles entraves aux importations d'imprimés en France.

M. Vredeling (no. 157, 13.8.1968) à la Commission sur la fraude en matière de restitutions à l'exportation de produits agricoles.

M. Oele (no. 159, 21.8.1968) à la Commission sur le projet de fourniture d'uranium canadien à la France et l'intervention d'Euratom sur le plan de l'approvisionnement en uranium et du contrôle de son utilisation pacifique.

M. Vredeling (no. 164, 22.8.1968) à la Commission sur la représentation de la Communauté à la conférence des Nations-Unies sur le sucre (1968).

M. Vredeling (no. 170, 30.8.1968) à la Commission sur le cartel international de la quinine.

M. Vredeling (no. 172, 30.8.1968) à la Commission sur les mesures d'aide à la production de fécule de pomme de terre.

M. Westerterp (no. 174, 30.8.1968) à la Commission sur les aides à l'industrie textile italienne.

M. Vredeling (no. 177, 9.9.1968) à la Commission sur la conférence des délégués des Conseils d'Etat des pays membres.

Le Journal officiel des Communautés européennes no. C 115, du 6 novembre 1968, publie les réponses aux questions écrites de:

M. Vals (no. 152, 31.7.1968) à la Commission sur l'intégration d'équipes d'interprètes dans l'organigramme du Parlement européen.

Mlle. Lulling (no. 155, 5.8.1968) à la Commission sur l'application de la directive du Conseil concernant la coordination des mesures spéciales aux étrangers, en matière de déplacement et de séjour, justifiées par des raisons d'ordre public, de sécurité publique et de santé publique.

MM. Berkhouwer, Metzger et Vredeling (no. 166, 23.8.1968) à la Commission sur le personnel "free-lance" du service des publications des Communautés européennes.